

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

M. Laurent SEYDOUX, Secrétaire

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Dominique TINGUELY, Denis THORIMBERT et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Conseillère municipale, MM. Jérémy DUCREST et Marco SOLARI, Conseillers municipaux.

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia LIENHARDT, Responsable Service financier

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Finances du 3 novembre et du 10 novembre**
 - b) Environnement et infrastructures du 14 novembre**

c) Finances du 13 octobre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 80-2022 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil**
- b) **D 81-2022 R : Taxe professionnelle communale en 2023.**
- c) **D 82-2022 R : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023.**
- d) **D 86-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates.**
- e) **87-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 88-2022 P : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates.**
- g) **D 89-2022 P : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates.**

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) **M 27-2022 R : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.**
- b) **M 29-2022 R : Coup de pouce aux familles et aux aîné-e-s (favoriser la mobilité en transports publics).**
- c) **M 30-2022 P : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport**

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous et excuse les absences de Mme Nathalie Rüegger et de MM. Jérémy Ducrest et Marco Solari. Il annonce qu'une motion intitulée « *Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport* » a été déposée par le groupe Les Vert-e-s, en

remplacement d'une autre motion qui sera retirée. Il demande si le Conseil municipal accepte que cette dernière soit portée à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité. La motion M 30-2022 P : « Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport » est donc ajoutée à l'ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Barthélémy von Haller, qui succède au sein de ce Conseil municipal à Mme Marion Logean, pour le groupe Les Verts, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Barthélémy von Haller prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarques, ni corrections.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est approuvé sans modification par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 24 novembre 2022 et s'achèvera le 16 janvier 2023 (suspension du 23.12.22 au 3.1.23).

3.2 Inscriptions pour le Noël des Aînés

Le Président signale que chacun trouvera la feuille d'inscription pour le Noël des Aînés sur sa place de travail et que la carte de vœux circulera pendant la séance pour signature. La soirée aura lieu le samedi 17 décembre prochain à l'Espace Vélodrome.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1 Run'Aire

Mme Monbaron annonce que cette première édition de la Run'Aire a remporté un grand succès populaire avec plus de 1000 participants. Les retours sont très positifs, autant sur la qualité du parcours que sur l'organisation. Un bilan sera présenté prochainement au Conseil administratif et à la commission Sport.

4.2 Sunday training

Mme Monbaron informe que le Sunday training a eu lieu ce dimanche 13 novembre à la salle omnisports Aimée-Stittelmann. Tous les cours étaient complets et les premiers retours sont très positifs.

4.3 Incivilités

Mme Monbaron signale 2 cas de déchets, ainsi que 3 dommages à la propriété et 6 tags.

4.4 Contrôles de la police municipale

Mme Monbaron informe que 3 contrôles ont été effectués. Lundi 10 octobre à 14h, un contrôle radar a eu lieu au chemin de Vers à hauteur du chemin de la Milice (30 km/h) ; 270 véhicules ont été contrôlés et 7 infractions constatées dans les 2 sens, 3 véhicules interceptés, pas de délit. Lundi 24 octobre à 17h à la place des Aviateurs, une ronde a été effectuée par 2 policiers municipaux ; rien à signaler, le secteur était très calme, avec une météo pluvieuse et peu de monde dehors. Un contrôle de circulation a eu lieu le 31 octobre à la route de Base avec 2 policiers municipaux et 2 policiers cantonaux aux abords de l'école Aimée-Stittelmann ; 1 contravention a été infligée. Lors de la rentrée scolaire, la situation était plutôt calme. 24 contrôles ont été effectués aux abords des écoles et 32 avertissements et recommandations ont été donnés, ainsi que 15 amendes de circulation, 14 contraventions et 5 fiches techniques pour des défauts techniques sur des véhicules.

4.5 Vols de vélos

Mme Monbaron signale que la presse a annoncé que le nombre de vélos volés s'élevait à plus de 3000 à Genève cette année, dont une quarantaine à Plan-les-Ouates.

4.6 Cambriolages

Mme Monbaron informe que 2 cambriolages ont été enregistrés en octobre, ce qui porte le nombre à 36 pour cette année contre 45 l'année dernière.

4.7 Convention concernant les surfaces destinées à la vie de quartier au Rolliet

Mme Monbaron informe que la commission Aménagement et nouveaux quartiers a terminé, après plusieurs mois de discussions, son travail concernant cette convention opérationnelle qui concerne les surfaces destinées à la vie de quartier dans le PLQ du Rolliet après réalisation des mesures servicielles de mobilité. Ladite convention a été signée par les promoteurs, la Commune et le Conseil d'Etat le 7 novembre dernier. Une conférence de presse a été organisée. Malheureusement, la Commune n'est pas mentionnée dans certains articles de la presse écrite et audiovisuelle, mais c'est bien Plan-les-Ouates qui est à l'origine de la création de cette solution novatrice et c'est grâce à l'opiniâtreté du Conseil administratif et du Conseil municipal que ce magnifique résultat a pu être mis en œuvre en collaboration avec le Canton et les opérateurs au quartier du Rolliet. Nous pouvons déjà nous réjouir de cet avancement prometteur en attendant de voir tout ceci se concrétiser aux Cherpines.

4.8 Mandat d'études parallèles (MEP) de la Pièce D

Mme Monbaron informe que les 10 concurrents sélectionnés ont rendu leurs projets du premier degré du mandat d'étude parallèle. Le collège d'experts se réunira les 6, 7 et 13 décembre prochain pour découvrir ces projets, en discuter avec les auteurs, pour retenir 4 bureaux qui seront amenés par la suite à développer un avant-projet dans le cadre du second degré de ce mandat d'études parallèles, dont le résultat sera connu en mai 2023.

4.9 Coopérative d'habitation la Bistoquette des Sciers

Mme Monbaron informe que le droit de superficie au second degré a été signé le 3 novembre entre la coopérative d'habitation la Bistoquette, la société Infomaniak, l'Etat et la Commune, en vue de la réalisation d'un data center en sous-sol des immeubles C, D et E du PLQ des Sciers. Pour rappel, la chaleur produite par le fonctionnement des data centers sera récupérée et réutilisée pour le chauffage à distance qui dessert le quartier de la Chapelle - Les Sciers. Cette récupération d'énergie permettra au chauffage à distance d'être 100% renouvelable.

4.10 Travaux de la Distillerie

M. Rodriguez informe que les travaux se dérouleront entre janvier et octobre 2023. Il est prévu dans un premier temps de réaliser de janvier à mi-mars les travaux à l'arrière de la Distillerie sur la charpente métallique. La brasserie ne sera plus en activité, mais la Distillerie restera fonctionnelle. De mi-mars à fin mai, l'ensemble des activités seront arrêtées et tous les bâtiments seront en chantier. La brasserie recommencera son activité fin mai et la Distillerie en septembre. Les dernières retouches seront terminées fin octobre. Ce planning est évidemment discuté avec les utilisateurs.

4.11 Route d'accès aux Sciers

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a déposé une demande d'autorisation de construire. Par courriel du 19 octobre, l'autorité compétente nous a informés que cette demande n'a fait l'objet d'aucun recours. Il conviendra de voter un crédit pour la réalisation de cette route, qui sera présenté lors de la prochaine séance. Le chantier devrait démarrer en mai 2023 et se terminer fin 2023. Les travaux seront réalisés en coordination avec le chantier de la Bistoquette qui a besoin de cette route d'accès dans le cadre de ses travaux de terrassement.

4.12 Travaux au parking souterrain chemin de Vers

M. Rodriguez informe que les travaux d'étanchéité de la dalle du parking souterrain du chemin de Vers sont en cours. Depuis septembre 2022, les caniveaux ont été installés et raccordés, ainsi que les socles pour l'éclairage. Les abris vélos seront installés dans un deuxième temps en raison des délais de livraison. Les arbres et arbustes ont été plantés en septembre. Seules 2 pépinières à Genève produisent des arbres, et certains ont été commandés en Allemagne. C'est une des raisons pour laquelle une motion a été déposée pour la création d'une pépinière aux Cherpines.

4.13 Réponse à la question de M. Haas concernant le carrefour de la route de Base et le chemin du Pont-du-Centenaire

M. Rodriguez concède que l'aménagement de ce carrefour n'est pas optimal, en particulier pour les cyclistes. Pour cette étape des travaux du tram, il n'y a que peu de liberté pour améliorer la situation. En accord avec l'ingénieur de la circulation, il a été possible de procéder à une modification qui devrait améliorer un peu l'accès pour les cyclistes.

4.14 Réponse à la question de M. Tinguely concernant les souffleuses de feuilles

M. Rodriguez rappelle que M. Tinguely avait relaté une émission de la RTS qui montrait que les souffleuses étaient non seulement très bruyantes mais avaient aussi un impact négatif sur la faune et la microfaune du sol. Il informe que 60 à 80% des feuilles ramassées à Plan-les-Ouates

proviennent des routes et des chemins. Les interventions se font à l'aide de souffleuses électriques, moins bruyantes. Les interventions dans certains espaces verts se justifient par la présence de marronniers qui sont atteints depuis plusieurs années d'un parasite, la ligneuse du marronnier. Dans la mesure du possible, ailleurs, les feuilles sont laissées aux pieds des arbustes. La Commune est sensible à la préservation de la faune et de la microfaune et a mis en place depuis quelques années une gestion différenciée des surfaces enherbées.

4.15 Réponse à la question de M. Solari concernant un panneau d'entrée dans la commune

M. Rodriguez rappelle que M. Solari a montré une image du panneau d'entrée dans la commune au chemin du Clos à la hauteur de chemin des Fraisiers qui n'indiquait pas « Plan-les-Ouates », mais indiquait « Grand-Lancy » dans l'autre sens. Ce panneau est ancien, et dans le cadre des travaux du tram, ce chemin sera transformé en zone 30 km/h et ce panneau sera enlevé ou modifié.

4.16 Réponse à la question de M. Favre concernant l'état de délabrement du chemin d'Humilly

M. Rodriguez rappelle que M. Favre demandait s'il était possible de prévoir au budget la réfection de ce chemin. Ce chemin est en lien avec la motion M 12-2022 demandant le dégoudronnage de certains chemins. En outre, il convient de tenir compte du plan quadriennal pour la réfection des chemins. Pour l'instant, la commune procédera à de petites réfections ponctuelles.

4.17 Réponse à la question de M. Ducrest concernant le miroir du carrefour de la route de St-Julien et de celle des Chevaliers-de-Malte

M. Rodriguez rappelle que le Canton a annoncé en mars dernier le projet de réfection totale de la route de Base. Le service Constructions et aménagement a demandé un avis informel auprès de l'OCT (Office Cantonal des Transports) au sujet de ce miroir, inadéquat, et une solution pour permettre aux véhicules de s'engager plus facilement sur la route de St-Julien depuis celle des Chevaliers-de-Malte. Ce point sera étudié dans le cadre du réaménagement de la route de St-Julien.

4.18 Réponse à la question du public (M. Robert) concernant la dangerosité de la route de Saconnex-d'Arve pour les cyclistes

M. Rodriguez rappelle que M. Robert a évoqué la dangerosité de cette route pour les cyclistes notamment dans le virage de l'ancienne école de Saconnex-d'Arve. Cette route est cantonale et non communale ; la bande cyclable est conforme aux normes de sécurité. Il s'agit d'un problème individuel des automobilistes qui ne respectent pas le code de la route et pas d'un problème d'aménagement. Il nous est dès lors difficile d'agir sur ce point.

4.19 Autorisation de construire pour le déplacement du Hameau Noé

M. Magnin annonce que l'autorisation de construire pour le déplacement du Hameau Noé a été délivrée. Les travaux pourront commencer dès la fin du délai de recours.

4.20 Financement des camps et des sorties scolaires

M. Magnin rappelle que les parents demandent la gratuité pour les camps et les sorties scolaires. Des discussions sont en cours entre le Canton et les Communes, au niveau de l'ACG, pour la répartition des frais.

4.21 Hospice Général

M. Magnin informe que des discussions sont en cours avec l'Hospice général afin de répondre au nouvel afflux de réfugiés ukrainiens. Le Conseil d'administration reviendra en commission Sociale et enfance dès qu'il aura plus d'informations.

4.22 Calendrier

M. Magnin annonce le Festival Ignifuge le 19 novembre prochain à la Julienne. C'est l'occasion pour les jeunes qui utilisent nos locaux de se produire en public. Un don du sang aura lieu pour la première fois au Sapay le 14 décembre.

4.23 Illuminations d'hiver

M. Magnin informe que les illuminations d'hiver sont en cours d'installation, ce qui est toujours compliqué à la route de St-Julien. Le temps d'illumination sera réduit afin d'économiser de l'énergie.

4.24 Café Julienne

M. Magnin informe qu'un bilan a été fait avec la gérante et il en ressort une amélioration de la situation, ce qui est très réjouissant.

4.25 Manifestations de fin d'année

M. Magnin encourage les Conseillers-ères municipaux-ales à consulter l'agenda du service culturel, particulièrement riche en événements en cette fin d'année. Il mentionne la Brisolée, qui aura lieu le 24 novembre, qui permettra en outre de découvrir le mapping architectural. Il y aura en effet 4 séances de mapping architectural par jour pendant 4 jours. Danse en famille aura lieu aux Sciers le 3 décembre à 16h00 à l'arcade Pierrablanca.

4.26 Forum des métiers

M. Magnin signale que le forum des métiers « en stage » aura lieu le 21 mars prochain. Plus de 650 élèves y sont attendus.

4.27 Réponse à la question de M. Rochetin concernant le stationnement des voitures au chemin du Pont-du-Centenaire

Mme Monbaron rappelle que M. Rochetin, constatant que les voitures étaient garées des 2 côtés du chemin du Pont-du-Centenaire lors de la manifestation du Servette Rugby aux Cherpines, a demandé s'il y avait eu des retours à ce sujet et si la parcelle située derrière le tennis était optimisée lors de ce type d'événements. Les services de la Commune n'ont pas reçu de doléances concernant des véhicules mal stationnés. La gestion du parking est assurée par les collaborateurs du centre sportif des Cherpines qui ouvrent des parcelles en fonction des matches et des manifestations. Il incombe cependant aux clubs organisateurs de faire en sorte que les véhicules se garent correctement aux endroits prévus. Un retour a été fait au Servette Rugby Club pour qu'il prête attention à ce point, faute de quoi les terrains ne lui seraient plus mis à disposition.

M Tinguely rejoignent la séance à 18h25

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à c)

a) Finances du 3 novembre et du 10 novembre (annexes a et b)

M. Reversy donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

b) Environnement et infrastructures du 14 novembre (annexe c)

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Finances du 13 octobre** (annexe d)

Ce point est ajouté par M. Reversy

M. Reversy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 80-2022 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 80-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, dans sa séance du 10 novembre 2022, a préavisé favorablement avec 6 oui et 3 abstentions, sous réserve des amendements proposés.

M. Rodriguez informe que les amendements se trouvent dans le tableau disposé sur les places de chacun. Pour cette délibération, l'amendement proposé concerne l'adaptation du montant pour tenir compte de l'indexation des salaires du 31 octobre 2022, initialement prévue à 2,5%, mais revue à la hausse à 2,73%. La délibération sera modifiée avec une augmentation de CHF 110.- (0,23%) du montant des indemnités du Conseil administratif.

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cet amendement à la délibération D 80-2022 R pour une augmentation du montant de CHF 110.-, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 80-2022 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 81-2022 R : Taxe professionnelle communale en 2023**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 81-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, dans sa séance du 10 novembre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 81-2022 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 82-2022 R : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 82-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions et en commission Finances qui, dans sa séance du 10

novembre 2022, a préavisé favorablement avec 6 oui, 2 non et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés.

Le Président explique la procédure du traitement des amendements du budget : sur la base des tableaux que les conseillers municipaux ont reçu sur leur place, le vote se fera en deux parties ; les amendements qui nécessitent une discussion seront votés séparément, les autres le seront en bloc. Il demande aux Conseillers municipaux quels sont les amendements sur lesquels ils souhaitent débattre.

(Ndlr : dans le cadre de ce budget de fonctionnement, le nombre des votants sera de 21 personnes, le Président ne prenant pas part aux votes sur les amendements, mais que sur la délibération).

M. Brunschweiler demande que l'amendement concernant les charges du personnel soit voté séparément ; il souhaite ajouter un amendement pour retirer le montant de CHF 1'5000'000 pour la Fas'e, un amendement pour retirer du budget les deux postes de secrétaires généraux adjoints, et un amendement pour retirer du budget le poste du juriste.

Déclaration du PLR

Pour le PDC, **M. Brunschweiler** fait le discours suivant :

Après RFFA, deux années de pandémie et nombre de défis, c'est avec un profond plaisir que nous constatons que notre commune demeure financièrement résiliente et qu'elle arrive une fois de plus à défier les pronostics, avec notamment des rentrées fiscales bien au-delà de nos attentes. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat de choix politiques ambitieux et courageux accompagnés d'une gestion saine et mesurée de nos finances communales.

C'est toutefois avec tristesse que nous avons constaté, à la lecture du budget qui nous a été proposé ce soir, qu'à peine collecté nous nous empressons de dépenser l'argent de nos contribuables, gonflant au passage toujours plus le train de vie de notre commune. Cela nous donne le sentiment, qu'à l'image d'une fable de Lafontaine, Plan-les-Ouates vit, d'augmentation de budget en augmentation de budget, telle la cigale dépensant très rapidement ses bénéfices. Et même en ajoutant au budget des sommes non négligeables, comme les 1,5 mios de francs qui ont été maintenus dans ce budget alors qu'il est évident qu'ils ne seront pas dépensés puisque le projet FASE ne sera pas mis en œuvre en 2023. Nous serions curieux de savoir combien de communes auront mis ce montant dans leur budget sachant qu'il ne sera pas utilisé puisqu'il est dans une ligne FASE et ne pourra pas être utilisé pour autre chose. Nous avons vraiment des soucis de riches, pour choisir de justement mettre dans notre budget un montant que l'on retrouvera, intact, dans nos comptes, un montant équivalent à 1 centime additionnel que nous aurions pu retrancher de ce budget pour l'offrir à notre population. Il faut se souvenir que chaque franc, chaque centime de chaque ligne que nous votons ce soir a été collecté auprès de nos contribuables que cela soit vous, votre voisin ou l'une des entreprises de notre commune. Nous devons nous poser la question de l'intérêt pour nos contribuables de ce qui nous a été proposé ce soir, sans nous laisser éblouir par les feux des revenus en croissance. Nous aurons d'importants investissements à consentir ces prochaines années aux Cherpines qui généreront des amortissements tout aussi conséquents qu'il faudra assumer. Nous aurons toujours l'occasion de réaugmenter le centime si cela se justifie, mais nous ne pourrions pas ôter les postes des collaborateurs une fois qu'ils seront engagés. Il est également de notre devoir de ne pas grever inutilement notre budget afin que ceux qui siégeront à nos

places dans quelques années puissent continuer de proposer à notre population les activités et les infrastructures dont elle bénéficie aujourd'hui.

Nous nous réjouissons évidemment de la croissance de notre commune et des dépenses qui en découlent, auxquelles ne nous nous opposons nullement si elles sont justifiées.

Mais comme mentionné précédemment, nous estimons que rien ne justifie, au vu de la taille de notre commune, maintenant comme dans 10 ans, la création de l'échelon hiérarchique administratif additionnel qui était souhaité. Ces 2 postes de secrétaires généraux adjoints, pas très clairs à ce jour, ne nous semblant pas apporter d'amélioration pour les collaborateurs de l'administration ni pour la population. Ce d'autant plus que les questions communales nécessitent dans la majorité des cas une connaissance fine du terrain.

Nous sommes heureux que le CA ait retiré ces deux postes de SGA et nous l'en remercions. Néanmoins, dès lors que le montant de 1,5 mio a été conservé dans ce budget pour une mission qui ne sera pas mise en œuvre, nous nous abstenons sur le vote de ce budget ce soir. Nous tenons à remercier les collaborateurs de l'administration qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget, et tout particulièrement Mme Lienhardt qui doit bien jongler en fonction de l'évolution de nos décisions.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements n° 2 à 11, en bloc.

Le Conseil municipal accepte les amendements n° 2 à 11, en bloc, par 21 voix, soit à l'unanimité.

Débat sur les amendements demandés en séance :

Amendement proposé pour retirer le montant de CHF 1'500'000 pour la FAS'e

M. Magnin informe que des discussions ont lieu depuis quelques années au niveau de la FAS'e pour transférer certaines prestations aux communes. Au moment de la préparation du budget, nous étions dans la perspective d'un transfert relativement rapide. Or, le Conseil d'Etat, dans le cadre du plan quadriennal, a proposé de traiter d'abord l'écrêtage en 2023, puis la FAS'e en 2024 et une répartition pour les TPG à hauteur de CHF 70'000'000 sur les communes en 2025. Il y a donc a priori un décalage concernant la dotation à la FAS'e sur 2024. Nonobstant, les communes luttent contre l'écrêtage ce qui pourrait aboutir à un échange entre le délai pour l'écrêtage et celui pour la FAS'e. Dans sa grande sagesse, le Conseil administratif a inscrit ce montant au budget 2023, afin de disposer de ce montant le cas échéant. Cela permet en outre d'avoir déjà la somme pour les budgets suivants. Dans le pire des cas, ce montant sera du non-dépensé en 2023.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote cet amendement.

Le Conseil municipal refuse l'amendement proposé pour retirer du budget 2023 le montant de CHF 1'500'000 pour la FAS'e, par 14 non, 6 oui et 1 abstention.

Amendement proposé pour retirer les deux postes de secrétaires généraux adjoints du budget

Le **Président** précise qu'il s'agit de la création de deux postes de secrétaires généraux adjoints.

M. Magnin rappelle que ce projet date du début de la législature, en septembre 2020. L'objectif est d'améliorer ou de rendre encore plus efficace l'administration dans les perspectives de travail qui sont connues. La Commune a en effet énormément de projets, d'urbanisme, de relation avec le Canton, et de ressources humaines, notamment. Ce projet a été gelé pendant la crise sanitaire ; une transformation de l'administration de la commune paraissait inadéquate pendant cette période. Le Conseil administratif souhaite maintenant procéder à cette évolution. La commune compte maintenant 17'000 habitants, les projets techniques sont de plus en plus nombreux, des appartements supplémentaires devront être gérés en direct, les lacunes en période de crise mises en évidence pendant la période Covid doivent être comblées et il convient de mieux différencier le stratégique de l'opérationnel. Cette nouvelle organisation permettra de préparer la commune aux échéances futures. Elle fonctionne bien actuellement, mais nous atteignons les limites. Ce nouveau système assurera son bon fonctionnement pour les 20 à 30 ans à venir. La répartition des responsabilités de ce triumvirat, à savoir le secrétaire général et ses adjoints, par rapport aux services et au Conseil administratif ont été discutées en commission. L'objectif est également de soulager un peu le Conseil administratif de l'opérationnel ; il pourra alors travailler plus à fond sur les projets stratégiques, et conservera la gouvernance politique. Cette nouvelle organisation permettra de répondre à la charge supplémentaire, qui est d'ores et déjà très forte, et de délimiter très clairement les tâches et les responsabilités de chacun. Des comparaisons avec d'autres communes ont été présentées en commission, desquelles ne ressort aucune ligne directrice. Le Conseil administratif estime néanmoins qu'il est nécessaire d'adapter l'organisation de la Commune afin de la rendre performante au moment où nous en aurons besoin, soit avec l'arrivée des nouveaux habitants, l'arrivée du tram, l'augmentation du travail, l'arrivée des appartements. Il serait ainsi possible de répondre à ces charges supplémentaires sans stress et sans burnout.

M. Thorimbert constate que notre société devient toujours plus complexe. De plus en plus de cadres sont sous pression en raison de la charge importante de travail. Le nombre de burnouts est important. Aujourd'hui, il est recommandé à toutes les sociétés, de tous types, d'établir un catalogue des risques, afin d'identifier ceux qui pourraient entraîner des problèmes en cas d'incidents extérieurs ou intérieurs. En l'occurrence, nous avons la chance de pouvoir compter sur des collaborateurs-trices très dévoué-e-s au sein de l'administration de la commune. Si nous établissions un catalogue des risques, nous pourrions nous poser la question de savoir ce qu'il adviendrait si le secrétaire général devait avoir un arrêt de travail prolongé (accident, burnout, etc.). Il est d'avis qu'en termes de responsabilités, le Conseil administratif propose cette nouvelle répartition des tâches à juste titre. Ce dernier se doit d'être attentif à la santé des collaborateurs-trices. Il est convaincu que la pression est importante et que personne n'est à l'abri d'un burnout. Pour toutes ces raisons et pour une bonne gestion des risques, le groupe PDC est favorable à la création de ces deux postes.

M. Torri estime que cette nouvelle organisation relève de la sagesse. Gouverner c'est prévoir. Il ne faut pas attendre. Il a été convaincu par les arguments présentés en commission et il est à nouveau convaincu ce soir par les arguments de M. Magnin. Il relève que les membres du Conseil d'administration sont unanimes sur ce point. Il a demandé l'avis du secrétaire général en commission, qui se dit être tout à fait dans la même optique ; ce dernier est particulièrement bien placé pour se prononcer. Il convient ce soir de nous ouvrir à l'avenir.

M. Seydoux a une opinion différente sur les questions de gestion du personnel. Notre société a fait la mauvaise expérience de ces multiples couches de hiérarchie. On essaie maintenant d'avoir des entreprises plus libérées en responsabilisant les personnes dans leurs tâches. Or le projet de

notre commune est d'ajouter une strate supplémentaire, alors que nous avons une structure relativement simple et efficace. Le Conseil administratif traite ce qui est politique, le secrétaire général assure le lien avec les services. Les responsables de service se plaignent de ne pas avoir assez de temps pour les questions stratégiques. Or, ces derniers se doivent d'assurer les tâches stratégiques eux-mêmes ; ils connaissent les dossiers, les problématiques, qu'ils remontent au Conseil administratif. Ce projet propose des secrétaires généraux adjoints qui feront du stratégique alors que c'est le rôle des responsables de service. Les burnouts frappent souvent, plus que les personnes sur le terrain, celle qui sont des intermédiaires et qui ont de la peine à trouver du sens dans leur travail. D'autre part, ces secrétaires généraux adjoints auront besoin d'assistance, ce qui entraînera l'engagement de personnel supplémentaire. Toute cette nouvelle organisation ne va pas dans le sens d'un service à la population. M. Seydoux est donc opposé à ce projet de nouvelle organisation, sauf si les responsables de service l'estiment indispensable. Pour ce qui est de l'argument de la croissance de la commune, il ressort de la comparaison avec d'autres communes que la taille de la commune n'a aucune importance et n'est pas déterminante dans le choix de l'organisation. Il pense que cette solution, plutôt que de rendre l'administration plus efficace, ajoutera beaucoup d'inertie ; chacun devrait rendre des comptes à chaque niveau supplémentaire. Il estime que ce serait une perte de responsabilités pour les responsables de service. Cette strate supplémentaire serait non seulement inutile, mais apportera des blocages et de l'inertie. Le niveau de secrétaire général est extrêmement délicat, et en cas de dysfonctionnement, par des absences ou autre problème, la situation devient très difficile à gérer.

Mme Saas n'a malheureusement pas eu l'occasion de parler de ce point avec son groupe. Elle n'a pas été convaincue par les arguments présentés en commission Finances. Elle aurait eu besoin de plus d'informations et d'explications, d'autant plus que le projet date de 2020, notamment pourquoi deux postes sont prévus et pas un seul, ainsi que de comparaisons plus approfondies avec d'autres communes, et des changements concrets que ce projet apporterait pour Plan-les-Ouates. Elle ne sait pas comment se déterminer. Elle regrette que le projet n'ait pas été présenté plus tôt. Pour toutes ces raisons, elle se dit plutôt encline à refuser le projet.

M. Favre estime que l'exemple du fonctionnement de l'Etat doit nous porter conseil. Il pense que si ce débat avait lieu avec un public, dans une salle communale par exemple, le public ne serait pas satisfait des explications, à l'instar de Mme Saas. Il estime que la sagesse est de surseoir à ce projet et d'en décider en 2023, en en ayant clairement discuté au préalable.

M. Brunschweiler rejoint les propos de Mme Saas, il est en proie aux mêmes doutes. Il constate que l'organisation actuelle donne toute satisfaction. Il est d'avis que ce n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'il faut le dépenser.

M. Reversy revient sur les propos de M. Favre au sujet de l'administration de l'Etat. Il estime que ce n'est pas comparable. Le Canton gère 509'000 habitants, 14'000 employés rien que pour le Département de l'instruction publique. Nous en sommes loin à Plan-les-Ouates et il faut comparer ce qui est comparable. Concernant les propos de M. Seydoux au sujet des niveaux de hiérarchie, il relève que, selon sa compréhension du projet, celui-ci n'introduit pas de nouvel échelon hiérarchique. Il y aura un pôle de secrétariat général, et au lieu de n'avoir qu'un secrétaire général, il y aura secrétaire général et deux adjoints, qui travailleront ensemble, les adjoints assurant le lien avec les responsables de service. Cet argument n'en est donc pas un. Quant aux responsables de service, leur liberté d'action ne serait pas restreinte, comme cela a été expliqué en commission Finances. Ils continueront à effectuer leur travail, opérationnel, et la partie stratégique sera transmise au Secrétariat général. Pour ce qui est du financement, il est vrai que l'engagement de ces deux personnes a un coût, mais c'est normal pour une commune qui grandit. L'alternative serait de créer des postes de responsables de secteur dans les services. 10 responsables de secteur coûteraient beaucoup plus cher que 2 secrétaires généraux adjoints.

M. Rodriguez reprend les propos de M. Reversy : il faut comparer ce qui est comparable. Plan-les-Ouates ne peut dès lors pas être comparée à l'Etat qui est un tout autre monde. M. Seydoux a dit que le Conseil administratif travaille directement avec les services, et dans cette optique, il n'y aurait même plus besoin de secrétaire général. Certains termes ont été entendus : triumvirat, risque, responsabilité. C'est bien la méthode de travail qui est différente, avec un triumvirat, comme l'a souligné M. Magnin, et M. Reversy a bien compris qu'il n'y aura pas de niveau hiérarchique supplémentaire. Le secrétaire général conservera la responsabilité globale, mais le triumvirat travaillera conjointement, de manière transversale. Chaque personne de ce triumvirat aura un rôle, un pôle thématique, dans lequel il travaillera avec les services, ce qui permet une meilleure efficacité en termes de transversalité. Il est également ressorti de la discussion qu'il convient de renforcer l'opérationnel. On parle là de 2 postes de secrétaires généraux adjoints, alors que par ailleurs il est envisagé d'engager 15 personnes supplémentaires pour renforcer justement l'opérationnel. En résumé, ce projet permet de mieux préparer l'avenir et renforce la transversalité.

M. Tinguely se dit étonné d'apprendre que ce projet date du début de la législature. Il en a en effet entendu parler assez tardivement, lors de la commission Finances consacrée au budget. Il regrette que le projet n'ait pas été présenté plus tôt. Ce dernier est loin de faire l'unanimité ce soir et laisse de nombreuses questions ouvertes. Il considère que l'engagement de deux secrétaires généraux adjoints constitue un changement important dans le fonctionnement de notre administration et que la décision ne doit pas être prise à une courte majorité, mais par un Conseil municipal averti et quasiment unanime. Il rejoint les propos de Mme Saas, pour dire que les informations ne sont pas suffisantes pour être convaincantes. Il ne se dit pas opposé au projet, mais pas convaincu non plus. L'information par rapport à ce que souhaite le Conseil administratif n'a pas été entièrement transférée au Conseil municipal. Il répète qu'une décision aussi importante doit être prise à une grande majorité.

M. Favre répond à M. Reversy au sujet de la comparaison avec l'Etat. On ne peut évidemment pas comparer Plan-les-Ouates à l'Etat, mais c'est une question de principe, pour voir comment l'Etat fonctionne. Il ajoute qu'il a toute confiance en notre Conseil administratif pour mieux gérer l'avenir. Il estime cependant que le Conseil municipal n'est pas assez prêt.

M. Magnin confirme que les premières prémises de la discussion sur la réforme de l'administration datent de septembre 2020, au moment où la nouvelle législature s'est mise en place. Il répète que ce projet a été gelé durant la pandémie, dont nous sommes sortis assez récemment. Le projet a alors été réactivé. Plusieurs scénarios ont été établis et discutés au Conseil administratif en y associant le secrétaire général. Le Conseil administratif estime que le projet est mûr et c'est pourquoi il le propose maintenant, en milieu de législature, avec une bonne connaissance de notre administration, pour assurer les passages. C'est toujours plus délicat en début ou en fin de législature. La tâche du Conseil administratif est de préparer l'avenir et ce projet permet de l'envisager sereinement avec les tâches qui se complexifient, avec des responsables qui pourront assurer la transversalité entre plusieurs dicastères et d'échanger avec le Conseil administratif et avec les responsables de service. Comme l'a relevé M. Reversy, il n'y aura pas de niveau hiérarchique supplémentaire, le niveau de secrétaire général existe déjà. Il sera seulement renforcé pour une meilleure répartition des tâches et pour que chacun retrouve du temps de travail dans ses compétences et ses possibilités. En termes de réforme et d'organisation de l'administration, plusieurs projets ont déjà été menés, dans tous les services, et les solutions les plus adéquates à la typologie de Plan-les-Ouates ont chaque fois été recherchées et il remercie M. Favre de constater que tout fonctionne bien. Il convient donc d'éviter tout blocage à l'avenir, en prévoyant une administration qui pourra faire face aux nouveaux défis. Le Conseil administratif doit se consacrer au politique et au stratégique et se reposer sur une administration avec les collaborateurs qui sont les responsables de service avec qui des réunions sont régulièrement organisées, ainsi que le secrétaire général et ses adjoints. Il a été fait mention dans

les commissions de l'armée mexicaine, et c'est justement ce que nous voulons éviter. Peu importe le système, il convient de faire les bons engagements pour que l'organisation fonctionne. En résumé, le projet est mûr, le moment est le bon en milieu de législature, il s'agit de préparer l'avenir. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif souhaite que le Conseil municipal le suive pour cette nouvelle organisation de la Commune. Il ajoute qu'il faut faire attention aux comparaisons pour ce qui concerne les responsables de service et les secrétaires généraux. Par exemple la 3^{ème} commune la plus importante du canton a des « responsables de service » qui sont à la tête de 3 ou 4 dicastères.

M. Reversy ajoute qu'une administration publique n'est pas une entreprise privée qui doit absolument faire des bénéfices financiers. Elle doit viser des bénéfices sous forme de prestations à la population. Pour ce faire, elle a besoin de forces vives. Il a été relevé que l'administration actuelle fonctionne bien et que rien ne presse. Il est d'avis que nous nous devons d'être innovants et d'anticiper les besoins futurs d'une commune en pleine croissance et de ne pas attendre d'être submergés. Il relève par ailleurs que la demande est faite par le Conseil administratif au complet et que les Conseillers administratifs sont les mieux placés concernant les besoins de l'administration. Il propose de leur faire confiance et de refuser l'amendement proposé.

M. Brunschweiler n'est pas étonné que le Conseil administratif soit unanime. Tous les fonctionnaires veulent plus de fonctionnaires. En tant qu'entrepreneur, il est en faveur de solutions efficaces et efficientes. Or, tripler voire quadrupler une direction n'est pas forcément plus efficient. M. Reversy compare l'engagement de deux secrétaires généraux avec celui de dix responsables de secteur, comme s'il y avait une logique arithmétique. Ce n'est certainement pas le cas. Il convient parfois de faire appel ponctuellement à des prestataires externes, efficaces, et de ne pas multiplier les postes pour rien. Quant aux bénéfices à la population, il rappelle que la Commune a fait CHF 60 millions de bénéfices, non redistribués.

M. Epenoy estime que l'engagement de deux adjoints représente quand même une couche supplémentaire. Il s'inquiète par ailleurs pour les chefs de services, qui seraient privé de leur rôle stratégique, pour n'avoir plus qu'une fonction opérationnelle. Ils pourraient ne pas apprécier d'être dévalorisés de la sorte. Ils risquent dès lors un burnout, car leur travail n'est plus satisfaisant.

M. Seydoux comprend les remarques de M. Brunschweiler sur la question du privé et du fonctionnariat. Il estime qu'un compromis entre les deux est la meilleure voie. Il demande au Conseil administratif s'il a été accompagné, par exemple par un intervenant externe, privé, sur cette réforme.

M. Magnin répond que cette réflexion a été menée en interne et présentée aux responsables de service. Les retours sont positifs.

M. Seydoux préconise d'engager un consultant extérieur en 2023 pour étudier la question, en collaboration avec les responsables de service, voire d'autres personnes de la profession. La situation serait beaucoup plus claire. Cette réforme présente des risques et prétendre le contraire est un mensonge. Il manque un bilan des points positifs et négatifs. Un regard extérieur, neutre, permettrait de convaincre mieux. La meilleure solution est peut-être ailleurs.

M. Rochetin, en tant qu'entrepreneur indépendant, a eu une première réaction de perplexité par rapport à une strate supplémentaire dans le secrétariat général. Après discussion et analyse dans différentes commissions, il se dit étonné des propos de M. Seydoux. Comme cela a été dit, notre commune fonctionne bien. Nous ne sommes pas dans le domaine privé mais dans une collectivité publique. Il est d'avis de faire confiance au Conseil administratif. Il proposait même de pouvoir nommer des mandataires sur quelques années, mais légalement ce n'est finalement pas possible. Après 2 ans d'essai, il serait cependant plus facile de dégager un éventuel poste. Il préconise de faire un essai et de laisser les 2 ans qui restent à nos magistrats pour voir comment cela se passe.

Il est difficile pour nous, Conseillers municipaux, de décider. Nous ne sommes spécialistes de rien. Il préconise de faire confiance au Conseil administratif. Il s'agit de management et les chefs de service ont été consultés. Il comprend que certains ne soient pas d'accord et c'est normal, chacun a sa vision des choses.

M. Seydoux précise que durant ses 8 ans de mandat à la Commune, toutes les réformes RH ont été accompagnées par une entreprise externe.

M. Rodriguez revient sur les propos de M. Brunschweiler concernant les fonctionnaires qui veulent engager des fonctionnaires. Ce procès d'intention n'est pas au niveau de ce débat. M. Rodriguez a travaillé également dans le privé, et parfois c'est comme dans une institution publique. La manière de travailler proposée par le projet vise la transversalité. Il dit à M. Brunschweiler qu'en tant que chef d'entreprise il est seul maître à bord. La situation est différente dans notre commune. Il déplore encore une fois ce procès d'intention visant les personnes qui sont favorables au projet.

M. Reversy demande à M. Brunschweiler ce qu'il préconise d'externaliser. Quant aux CHF 60 millions de bénéfice évoqués, il confirme ce montant et préconise d'en profiter pour restructurer la Commune avant l'arrivée des 5000 nouveaux habitants. Il dit à l'intention de M. Brunschweiler que s'il a d'autres envies telles que de baisser les centimes additionnels il peut proposer d'autres amendements.

M. Brunschweiler répond à M. Rodriguez que sa remarque concernait la logique arithmétique un peu bas de gamme du poste.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Ndlr : dans un premier temps, 11 oui et 11 non sont enregistrés, y compris la voix du Président. Le Président dit qu'en cas d'égalité c'est à lui de trancher. Il se dit pour l'amendement, ce qui aurait entraîné l'acceptation de l'amendement.

M. Rochetin relève un point du règlement concernant le vote du Président stipulant que « le Président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux délibérations qui requièrent la majorité qualifiée ainsi qu'au vote sur les naturalisations ». Il demande si c'est ce cas qui se présente.

M. Kellerhals répond que le Président vote sur les délibérations, mais pas sur les amendements concernant des points précis du budget qui ne comprennent pas des emprunts, sauf en cas d'égalité des voix. Le Président ne vote donc pas pour cet amendement.

Le Conseil municipal refuse l'amendement pour la suppression de la ligne budgétaire pour les deux postes de secrétaires généraux adjoints, par 11 non et 10 oui.

(Ndlr : les 2 interventions suivantes ont eu lieu pendant la discussion de l'amendement suivant et reportées ici pour plus de clarté)

M. Lenoir se dit choqué par ce qui vient de se passer, et pense qu'il aurait été opportun d'en reparler en commission.

M. Favre remarque que ce vote illustre toute la difficulté qu'ont les Conseillers municipaux pour se prononcer. Il aurait souhaité une majorité aussi large que possible pour un thème d'une telle importance.

Amendement proposé pour retirer du budget le poste de juriste

M. Magnin précise que cet amendement a été accepté à l'unanimité en commission. Il estime que les explications données en commission ont été suffisantes.

M. Favre remarque qu'il s'agit de la même philosophie que pour les secrétaires généraux adjoints et que le Conseil administratif va un peu vite en besogne en mettant tous les moyens pour faire contrôler et vérifier notre administration, les délibérations et les grands sujets juridiques. La personne sera certainement très compétente, mais il se dit quand même opposé à ce projet.

M. Tinguely estime au contraire que cet amendement est indépendant du précédent. Un juriste peut apporter des compétences indispensables dans une administration qui se complexifie. La Commune fait appel régulièrement à des juristes et des avocats extérieurs. De telles compétences en interne constituent une ressource importante. Il est donc en faveur de la création de ce poste.

M. Brunschweiler constate que dès lors que les deux postes de secrétaires généraux sont acceptés, il faut au moins que l'un d'entre eux soit un juriste. La création d'un poste supplémentaire de juriste est complètement superflue.

Mme Saas rejoint les propos de M. Tinguely et se dit en faveur de la création de ce poste.

M. Epenoy suit l'avis de ses collègues de parti. A sa connaissance, le coût des avis de droit demandés est d'environ CHF 70'000 par an. Un juriste interne sera beaucoup plus cher. Il pense qu'il sera temps de réfléchir à un engagement lorsque le montant des avis de droit atteindra celui de la rémunération d'un juriste interne. Il estime que la Commune n'a pas besoin d'un juriste interne à l'heure actuelle.

M. Rodriguez ne reviendra pas sur toutes les activités et services que peut rendre un juriste. Cela a été expliqué en commission. En réponse à M. Epenoy, il précise qu'environ CHF 90'000 sont dépensés par an en mandats extérieurs et les délibérations comprennent également des honoraires de juristes. Le montant total dépensé est donc bien plus élevé.

M. Gillet remarque que ce sujet a été abondamment débattu en commission Finances et il est ressorti que la Commune n'a pas de juriste pour les affaires courantes. Or des questions juridiques se posent au quotidien pour l'administration. Il semble normal pour une commune comme Plan-les-Ouates, en termes d'efficience, d'avoir un juriste qui peut apporter une expertise au quotidien. Cela permet aussi de décharger les chefs de service et le secrétariat général. Pour ces raisons, la commission Finances estime que la création de ce poste est justifiée, et il soutiendra cette idée.

M. Favre remarque que si un juriste interne donne son avis sur un dossier, il sera contrôlé par la surveillance des communes, et pour plus de sécurité, la Commune demandera un avis juridique externe. Il estime qu'un poste de juriste constitue une couche supplémentaire qui ne lui semble pas efficiente pour Plan-les-Ouates, qui a des collaborateurs compétents et motivés ; le fait de tout reporter sur un juriste péjorera son fonctionnement.

M. Brunschweiler revient sur le montant des mandats externes qui a d'abord été annoncé à CHF 60'000, et qui serait maintenant de CHF 90'000. Il est difficile de se prononcer avec de genre de chiffres.

M. di Giorgio demande s'il s'agirait d'un juriste ou d'une personne ayant un brevet d'avocat qui pourrait représenter la Commune en cas de problèmes plus sérieux.

M. Magnin répond que pour l'instant, l'idée est d'engager un juriste. La question du brevet d'avocat est légitime, mais souvent les avocats sont très spécialisés. Un juriste est plus polyvalent. Pour ce qui est du montant des mandats externes, il a en effet parlé d'une ligne de CHF 60'000 le 3 novembre en commission et il s'agissait effectivement du chiffre de 2020. En 2021, il est passé à CHF 90'000 et probablement plus en 2022. Cependant cette ligne ne doit pas être comparée

avec le coût d'un engagement ; il convient de considérer la société qui devient de plus en plus juridique, avec moult recours, autant dans le domaine de la petite enfance que dans celui des AIMP, avec la Cour des comptes, ainsi que les textes que nous devons produire. Il convient d'éviter que la Commune se fasse attaquer en raison d'une lacune juridique. Un mandat juridique externe pour une AIMP se monte facilement à CHF 20'000. Ce type de montant ne figure dans la ligne des mandats externes, mais dans la délibération pour l'AIMP. Une AIMP est obligatoire dès lors que le montant dépasse CHF 250'000 sur 4 ans. Un juriste interne nous permettra de gagner du temps et d'économiser tous ces frais prévus dans les délibérations.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse l'amendement pour la suppression de la ligne budgétaire pour l'engagement d'un juriste, par 15 non, 5 oui et 1 abstention.

Amendement proposé pour retirer du budget le poste de communication

Mme Saas aurait souhaité plus d'informations et un exposé beaucoup plus clair que ce qui a été présenté en commission Finances. Il est question de problèmes dans le service communication depuis plusieurs années, mais les explications restent floues. Elle regrette que le Conseil administratif n'ait pas fait preuve de plus de transparence. Pour ces raisons, elle se dit opposée à la création de ce poste.

Mme Monbaron rappelle qu'un mandat pour une entreprise de communication externe a été voté au budget 2022. Cette entreprise a été chargée de faire un audit de la communication dans la commune et de donner des conseils et une direction à suivre. Cette étude est encore en cours, ainsi qu'une autre sur la e-administration. Le Conseil administratif est convaincu qu'une seule personne pour la communication n'est pas suffisante et qu'il convient de créer un poste supplémentaire. Pour ces raisons, une ligne a été prévue au budget 2023. Le résultat de l'étude est encore en attente et n'a donc pas pu être présenté. Que ce soit un secteur communication pour l'administration dans son ensemble auquel les services peuvent se référer pour faire leurs publications ou une communication décentralisée dans les services, une personne est indispensable pour surveiller tout ce qui sort de la commune et assurer la cohérence graphique et la fidélité du contenu à la volonté du Conseil administratif. Une fois que l'étude sera terminée, elle sera présentée en commission. D'une manière ou d'une autre, une personne supplémentaire sera indispensable.

M. Brunschweiler comprend qu'une entreprise a besoin de plus de communication de nos jours. Il rejoint les propos de Mme Saas et constate entendre parler de problèmes au niveau de la communication sans savoir vraiment ce qui ne va pas. Il propose de surseoir à la création d'un 2^{ème} poste pour la communication. Peut-être que le poste actuel pourrait être remanié pour donner satisfaction.

M. Tinguely relève qu'une discussion avait eu lieu au sujet de la communication lors du dernier vote pour le budget, notamment en raison de la présence de lignes pour la communication dans différents services. Il a même été question de diminuer les montants alloués à la communication. Les besoins sont évidents, et ils sont parfois sous-traités à l'extérieur. Il estime qu'il est logique d'engager une personne pour épauler le service de communication qui semble un peu débordé par une charge de travail trop importante. Il estime avoir eu suffisamment d'informations pour se prononcer.

M. di Giorgio demande quelle sera la spécialité de la personne qui sera engagée, si ce sera un graphiste, un webdesigner, ou un généraliste.

Mme Monbaron répond que ce ne sera pas un spécialiste. Elle précise qu'il existe une école de communication. La personne devra être capable de fédérer tous les services et de faire en sorte que les différentes idées se rejoignent. Elle devra avoir des compétences rédactionnelles, gérer les relations avec la presse, faire le lien avec le Conseil administratif, notamment.

M. Favre aurait souhaité discuter ce sujet préalablement en commission. Il rejoint les propos de Mme Saas et regrette de devoir se prononcer sur la création d'un poste sans savoir vraiment pourquoi cela ne fonctionne pas actuellement. Il estime d'ailleurs que la communication n'est pas si mauvaise. L'administration doit se calquer sur une entreprise privée

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse l'amendement pour la suppression de la ligne budgétaire pour la création d'un poste communication, par 13 non, et 8 oui.

Amendement proposé pour baisser le centime additionnel de 36 à 34

M. Brunschweiler se dit en faveur de la baisse du centime additionnel communal à 34. Il ajoute qu'avec un peu moins de moyens, la Commune cessera de dépenser sans compter. La valeur du centime est actuellement à 1,6, et la baisse de 2 centimes entraînerait une diminution des recettes fiscales de CHF 3,2 millions, ce qui représente moins du tiers des bonis accumulés ces dernières années.

M. Reversy demande quel serait l'impact de cette baisse pour une famille de 4 personnes qui gagne CHF 60'000, 100'000 ou 120'000 par an.

M. Brunschweiler a posé la question en commission Finances et il se trouve que ces chiffres sont secrets. Il ne pourra donc pas répondre.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse l'amendement pour une baisse du centime additionnel de 36 à 34, par 14 non et 7 oui.

Amendement n° 1 du tableau : indexation des salaires à 2,73% et charges sociales (+0,23%)

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 1 pour une indexation des salaires à 2,73% et charges sociales (+0,23%), par 12 oui, 8 non et 1 abstention.

Les amendements votés, **le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 82-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions, puis en commission Finances qui, lors de sa séance du 10 novembre 2022, a préavisé favorablement, par 6 oui, 2 non et 1 abstention, sous réserve de ces amendements.

A la demande de M. Seydoux, la séance est suspendue pendant 5 minutes et reprend à 20h10.

M. Seydoux a demandé cette suspension de séance, car il entrevoyait la possibilité que ce budget soit refusé. Il relève que la discussion au sujet de l'amendement concernant les deux nouveaux postes de secrétaires généraux adjoints a été très serrée. Le risque étant que le budget soit refusé en raison du refus de cet amendement, il propose un nouvel amendement pour supprimer la ligne budgétaire pour ces deux secrétaires généraux adjoints.

M. Rochetin constate qu'il s'agirait de voter à nouveau ce qui vient d'être voté. Ce processus pourrait être sans fin, et c'est au Président de décider à quel moment il faut arrêter. Il n'est pas à l'aise non plus avec le résultat très serré du vote. Si les groupes préfèrent refuser le budget, qu'ils le refusent, en assumant leur décision.

M. Seydoux précise qu'il propose à nouveau cet amendement au vu du nouvel élément qui est le risque de refus du budget. Il se peut que chacun reste sur ses positions, et ce n'est pas un problème.

M. Rochetin demande combien de fois il est possible de voter sur un même sujet.

M. Tinguely pense qu'il serait dommage de refuser le budget pour ce seul motif. Il en appelle à l'intelligence collective des Conseillers municipaux. Il regrette qu'un changement aussi important dans l'organisation de l'administration, à savoir l'engagement de deux secrétaires généraux adjoints, soit accepté à une voix près. Il est d'avis de redonner la possibilité de voter sur ce sujet et que les Conseillers municipaux changent leur position. En cas de refus du budget, la commune partirait sur un 12^{ème} provisionnel.

M. Magnin remarque qu'il convient de distinguer la question des deux secrétaires généraux adjoints et le budget. Si la Commune devait partir sur un 12^{ème} provisionnel, tous les investissements seraient remis en question, ainsi que les autres confirmations de postes, avec des personnes qui sont déjà engagées. Les conséquences seraient importantes, et ce serait une première pour Plan-les-Ouates. Le Conseil administratif a fait une proposition pour engager deux secrétaires généraux adjoints, les Conseillers municipaux en ont débattu et l'ont acceptée à une courte majorité. Il rappelle qu'en cas d'égalité des voix, le Président impose son choix. Dans le cas présent, la voix du Président pourrait entraîner le refus du budget dans sa globalité. Le Conseil administratif persiste dans sa position pour la nouvelle organisation proposée, qui serait mise en œuvre en septembre 2023, pour laisser le temps aux responsables RH de revenir en commission pour plus d'informations. Si nous devons nous rendre compte que ces explications ne sont pas convaincantes, la ligne de budget pourrait être utilisée différemment. Il ne souhaite pas revenir sur une question qui a déjà été discutée et votée. Il préconise de passer au vote du budget et que chacun prenne ses responsabilités.

M. Brunschweiler précise que le Conseil administratif peut reproposer un budget en cas de refus.

M. Magnin ajoute que la loi autorise l'ajournement du vote.

M. Seydoux propose de voter l'ajournement du vote du budget.

M. Haas remarque que l'ajournement a pour objectif de proposer un autre budget. Or, les amendements ont été votés, certains de manière très serrée, certes, mais ce sont les règles de la politique. Il n'y a pas de raison de proposer un ajournement pour un même projet, pour seul motif que le résultat des votes n'a pas plu.

M. Reversy demande aux personnes qui souhaitent ajourner le vote du budget quelles informations elles souhaitent obtenir ces prochains mois, et ce qui pourrait leur faire changer d'avis et quels sont les objectifs de cet ajournement.

M. di Giorgio demande si, en cas d'ajournement, il serait possible d'organiser une séance extraordinaire, plénière, pour parler spécifiquement de ces deux postes de secrétaires généraux adjoints. Des informations complémentaires sont nécessaires pour que chacun puisse se

positionner en connaissance de cause. Il sera probablement possible d'arriver à une solution satisfaisante pour tous.

Le Président revient sur la nouvelle proposition d'amendement. Il estime que le sujet ayant déjà été voté et en l'absence de modification dans la proposition, il n'y a pas lieu de revoter.

M. Rochetin propose de voter le budget maintenant. Le Conseil administratif entendra bien qu'il n'a pas fait l'unanimité avec son projet de secrétaires généraux adjoints. Il aura 1 an pour donner plus d'informations et convaincre les Conseillers municipaux. Si la position de ces derniers ne change pas, il se rendra compte que le projet n'est pas bon. La ligne au budget pourra, le cas échéant, ne pas être utilisée. En revanche, si elle n'est pas au budget, rien ne pourra être fait. Il relève la collégialité qui a toujours régné dans cet hémicycle et en appelle à la sagesse de chacun. Il donne toute sa confiance au Conseil administratif pour convaincre le Conseil municipal de la cohérence de ce projet et, dans le cas contraire, de ne pas procéder à l'engagement de ces secrétaires généraux adjoints.

M. Rodriguez remarque que le refus du budget supprimerait d'autres lignes nécessaires au fonctionnement de la Commune. C'est un choix. Le Conseil administratif peut s'engager, complètement, à fournir des informations complémentaires concernant le projet de nouvelle organisation avec deux secrétaires généraux adjoints. Et dans le cas où les Conseillers municipaux n'adhèreraient pas au projet, ce dernier ne serait pas mis en œuvre et la ligne de budget deviendrait du non-dépensé ou serait utilisée différemment. Il trouve par ailleurs assez intéressant de se poser toutes ces questions, à savoir reposer un amendement, ajourner le vote, etc. Il comprend bien que le projet de secrétaires généraux adjoints ne convient pas, pour l'instant, au niveau d'information des Conseillers municipaux. Le Conseil administratif peut s'engager à donner des informations plus détaillées dans les 4 mois.

M. Tinguely déplore la pression qui est mise sur le vote de ce budget. Il pense que la proposition d'ajournement de M. di Giorgio est intéressante et permettra à chacun de réfléchir calmement. Les esprits sont un peu échauffés ce soir. Il propose de voter le budget sans la ligne concernant les deux secrétaires généraux adjoints, laissant le temps au Conseil administratif de convaincre les Conseillers municipaux, et de revenir le cas échéant avec une demande de budget.

M. Magnin confirme que le projet sera présenté de manière détaillée en commission. Aucun engagement ne sera fait sans une majorité claire dans les commissions, il s'y engage. Il s'agit en effet d'un projet important qui vise à donner les moyens à notre administration pour tenir le choc des années à venir.

Mme Saas rejoint les propos de M. Tinguely. Un refus du budget aurait des conséquences non souhaitées. Elle comprend bien les arguments de M. Magnin mais souhaite que le budget soit voté sans la ligne pour les deux secrétaires généraux adjoints, pour laisser le temps au Conseil administratif de fournir plus d'informations sur le projet de réorganisation de l'administration, auquel elle n'adhère pas pour l'instant.

M. Seydoux retire sa demande de vote pour un ajournement et maintient sa proposition d'amendement.

M. Rodriguez annonce que le Conseil administratif, au vu des discussions, vient de décider à l'unanimité de retirer la ligne pour les deux postes de secrétaires généraux adjoints du budget. Néanmoins, il souhaite que le Conseil municipal s'engage à entendre pendant les 4 ou 5 prochains mois tout le cheminement de la construction de ce projet, afin d'avoir un vrai débat et d'aller plus loin dans la réflexion.

Le Président remercie le Conseil administratif, ainsi que **M. Rochetin**.

La salle applaudit et **le Président** suspend la séance pendant 5 minutes.

M. Rodriguez annonce qu'à la suite du retrait des deux postes de secrétaires généraux adjoints, les « décide » ont été modifiés mais pas encore les « considérant » qui seront mis à jour demain.

Déclaration du PDC

Au nom du PDC, **M. Gillet** fait la déclaration suivante :

Pour la première fois de son histoire, la Commune de Plan-les-Ouates passe un cap avec un budget de fonctionnement de près de 100 millions.

À la suite de l'étude du budget en commissions et des explications fournies par le Conseil administratif. Nous soutiendrons le budget présenté par le Conseil Administratif à qui nous accordons notre confiance.

Le groupe PDC – Le Centre est conscient que le nombre conséquent de nouveaux postes demandés au budget va engendrer des charges structurelles incompressibles. Toutefois, au vu des discussions en commissions et des justifications apportées, ces nouveaux postes apparaissent nécessaires pour s'adapter au développement de la commune et à l'accroissement de la population.

Notre groupe a refusé la baisse du centime additionnel considérant qu'il n'est pas raisonnable de le faire actuellement au vu des investissements massifs qui seront nécessaires pour réaliser le futur quartier des Cherpines. De plus, avec un centime faisant partie des plus faible du canton, nous proposerons d'autres alternatives pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages de Plan-les-Ouates.

En commission nous nous sommes également opposés à l'augmentation du centime, considérant que ceci n'a aucun sens puisque le budget est équilibré et que nous constatons année après année un excédant conséquent aux résultats des comptes.

Nous constatons que, cette année encore, le budget permet d'offrir aux communiens des prestations sociales, culturelles et sportives importantes, grâce auxquelles il fait bon vivre à Plan-les-Ouates.

Nous tenons à féliciter et remercier le conseil administratif ainsi que l'ensemble des services communaux. Nous remercions en particulier Mario RODRIGUEZ en tant que responsable des finances et notons les excellentes présentations de ce dernier lors des séances de commissions. Nous apprécions également l'excellent climat de collégialité entre élu-es pour l'étude du budget. Les débats ont été vifs mais toujours constructifs et respectueux.

Enfin, nous remercions comme chaque année Mme Patricia LIENHARD pour la qualité remarquable de son travail.

En conclusion, le groupe PDC – Le Centre acceptera donc le budget.

Déclaration du PLR

Au nom du PLR, **M. Favre** fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Madame et Messieurs du Conseil administratif,

La position de la délégation PLR en rapport à ce Budget n'est pas égale en tout point, elle butte sur la transformation de notre administration, qui se profile concrètement sur la création de nouveaux postes, de haut niveau comme vous l'avez d'ores et déjà compris.

Nous savons tous que, depuis de nombreuses années, notre administration s'est dotée de forces nouvelles, eu égard au développement progressif de notre population, en termes d'infrastructures, etc. Cette force administrative ne peut être comparée à d'autres communes comparables, ce qui attisent des interrogations, parfois bien posées, parfois non. Notre situation est enviable. Les résultats financiers sont là pour soutenir un tel sentiment partagé par beaucoup de personnes et de milieux.

L'Esprit de Plan-les-Ouates se ressent et existe dans la bonne entente globale des autorités exécutives et délibératives, comme au sein de notre administration, encore une fois bien dotée dans son ensemble. Dire ici que tout est parfait ne serait pas judicieux car la perfection n'est pas de ce monde. Bien sûr et nous le savons tous.

Aujourd'hui, ce soir, nous sommes en train de modifier cet équilibre des forces, Conseil administratif, Conseil municipal, Commissions, Administration communale qui ont produit jusqu'ici les résultats que l'on sait.

Pour notre groupe, et nous l'espérons pour d'autres, dans un esprit de bon sens, nous vous demandons de surseoir au projet de Budget tel que présenté, s'agissant de la création de 3 nouveaux postes suivants : 1 juriste, 2 secrétaires généraux adjoints, voire un poste dédié à la Communication, aux fins de pouvoir en débattre de manière encore plus approfondie, ensemble.

Nous savons toute la détermination du Conseil administratif en place, tout le sérieux de nos Collègues de cet hémicycle, toute la volonté de nos Services visant à mettre en œuvre la politique voulue pour le bien-être et le développement de notre Commune, de ses habitants, ses entreprises, ses sociétés, ses infrastructures, notamment.

Remette profondément en cause notre structure de fonctionnement en ajoutant une couche administrative est pour nous une solution qui ne se justifie pas, en l'état. Donnons-nous le temps d'en revoir les contours, de bien expliciter les tâches de chacun et le cheminement des dossiers, afin d'avoir tous les éléments pour comprendre les avantages et les inconvénients du nouvel organigramme, en évitant un bouleversement qui serait mal apprécié par toutes les forces vives de notre belle commune, prospère.

Pour le groupe PLR, le Budget 2023 de notre Commune, compte tenu de notre situation plus que privilégiée, se doit d'être accepté par une large majorité, voire à l'unanimité, par notre Conseil. Nous ne voulons pas créer une scission basée sur une situation émergeante qui nous interroge. Nous souhaitons y consacrer encore de notre temps.

Nous attendons volontiers une prise de position des autres formations de ce Conseil sur les amendements que nous allons proposer, dans le but de surseoir à la mise en œuvre de ces postes susmentionnés.

MERCI de votre attention.

Déclaration du groupe des Verts

M. Torri donne lecture de la déclaration du groupe des Verts :

Nous voici arrivés à la fin des travaux sur le budget communal. En premier lieu, Les Verts tiennent à saluer les échanges positifs et cordiaux qui se sont tenus durant les différentes séances de commissions.

Le budget que le Conseil administratif nous soumet dégage un excédent de revenus de l'ordre de 600'000 F. Certes, le budget est en forte augmentation mais ceci en prévision d'une part des développements futurs, rappelons-nous que les travaux pour la réalisation du quartier du Rolliet démarreront l'année prochaine déjà, ce qui aura une

incidence sur les budgets des années à venir. Le Rolliet est là, nous vous rappelons que nous avons voté le 1er crédit pour sa réalisation il y a un mois.

D'autre part, le Conseil administratif nous a proposé une gouvernance de l'administration qui puisse être transversale et efficiente. Une nouvelle forme de travailler pour aujourd'hui et pour demain.

Nous avons pu discuter en commission du centime. Le souhait de le baisser est toujours grand pour certains dans cet hémicycle, mais est-ce vraiment en vue d'une vision à moyen long terme ou à court terme ? Le centime actuel est un centime adapté à la situation et au contexte que connaît notre commune. Descendre le centime pour devoir l'augmenter dans une ou deux années n'est pas le meilleur message que notre commune pourrait transmettre à ses habitants. Un message d'absence de vision. Ce budget est un budget qui prépare l'avenir. C'est pourquoi Les Verts plaident pour le maintien du centime actuel.

Enfin, Les Verts tiennent à remercier le Conseil administratif pour la transparence dont il a fait preuve durant les travaux en commissions, ainsi que l'ensemble des membres de l'administration qui l'ont accompagné. Un merci à Madame Lienhardt en particulier, qui délivre toujours des tableaux d'une grande compréhension.

Il tient par ailleurs à saluer la sagesse du Conseil administratif, qui a réussi à trouver une solution à l'unanimité en quelques minutes. Nous, Conseillers municipaux, pouvons en prendre de la graine pour avancer un peu plus vite dans nos discussions.

Mme Saas n'a pas écrit de déclaration car elle se doutait bien que la séance serait agitée et ne savait pas dans quel sens iraient les discussions. Elle remercie le Conseil administratif d'avoir fait un pas vers le Conseil municipal et d'avoir entendu les personnes réfractaires. La décision concernant les deux postes de secrétaires généraux adjoints renforce la confiance qu'elle lui donne et qu'elle continuera à lui donner. Elle remercie également Mme Lienhardt.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération amendé D 82A-2022 par 14 voix pour et 8 abstentions.

M. Rodriguez tient, au nom du Conseil administratif, à remercier le Conseil municipal pour le vote de ce budget 2023. Il est toutefois surpris par le nombre d'abstentions malgré que le point qui posait problème ait été supprimé. En ce qui concerne la demande de baisse du centime additionnel, l'économie de CHF 1,5 million aurait pu en effet permettre une baisse. Une motion avait été déposée il y a quelques mois pour distribuer de l'argent aux habitants de la commune, motion qui a été refusée. Il remercie les Conseillers municipaux pour tous les échanges dans les différentes commissions et ce soir, bien que ce fut parfois un peu tendu, mais toujours dans la cordialité. Comme le dit M. Favre, nous tirons tous à la même corde et nous voulons le bien pour tous, mais avec des visions parfois différentes de ce qui est le bien par rapport à la population et aux prestations de la commune. Ce budget nous permettra de continuer à fournir les prestations nécessaires à la population et de travailler. Le Conseil administratif reviendra sur la question de gouvernance de l'administration. Il tient tout particulièrement, et surtout aujourd'hui, à remercier Mme Lienhardt qui nous a fourni tout le tableau nécessaire durant l'élaboration de cette délibération et le travail en commission. Elle a également modifié en urgence ce soir, en 5 minutes, l'ensemble des chiffres.

L'assemblée applaudit.

d) **D 86-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 86-2022 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ce projet date déjà de quelques années. Le plan directeur communal et le plan localité de quartier des Sciers prévoient cette passerelle pour relier le quartier des Sciers et le reste de la commune pour réaliser la colonne vertébrale pour l'ensemble du territoire communal. Un crédit d'étude a été voté il y a 18 mois pour évaluer la faisabilité et la présenter également au niveau de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération niveau 4. Cette passerelle fait désormais partie intégrante de ce projet d'agglomération 4 et cette délibération vise à organiser le concours pour la passerelle en vue de sa réalisation ultérieure, sachant que nous avons un financement assuré de 50% via le projet d'agglomération. Le coût de réalisation est estimé à CHF 3 millions, avec CHF 1,5 million à charge de la Commune.

Le Président précise que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement & infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de ce projet de délibération D 86-2022 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.</p>

e) **87-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 87-2022 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise que ce crédit d'engagement vise à améliorer une situation malheureuse que nous avons pu constater dans le quartier des Sciers. Le bassin de rétention se trouve au bas du quartier et la rampe accuse une pente est 13%. Or, malgré une interdiction de circuler pour les vélos, de nombreux cyclistes et piétons l'empruntent. En cas de gel, ils dévalent toute la pente et se retrouvent pratiquement sur le banc en béton au bord du bassin de rétention. Le montant de CHF 390'000 permettra la réalisation d'une rampe en lacets offrant une pente plus faible, ainsi que des escaliers. Le fond intercommunal d'équipement subventionne une partie de ces travaux à hauteur d'environ CHF 107'000. La demande de subvention devra être faite lorsque nous connaissons les montants définitifs.

Le Président précise que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement & infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions de projet de délibération D 87-2022 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 88-2022 P : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 88-2022 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le quartier des Sciers comptera à terme environ 700 logements, livrés en plusieurs étapes. Environ 550 logements ont déjà été livrés entre décembre 2020 et septembre 2021. La 2^{ème} étape concerne la coopérative de la Bistoquette qui construit 3 bâtiments en bordure de la route de Saconnex-d'Arve. Les aménagements extérieurs de la plaque urbaine ont été réalisés par les propriétaires privés, dont la Commune en tant que propriétaire d'immeubles, et le coût a été mutualisé. La convention qui a été signée prévoit quelques exceptions à ce financement par des privés, notamment pour la plaque urbaine qui se trouve devant les 3 immeubles de la coopérative de la Bistoquette. Cette plaque est divisée en 2 secteurs, dont un sous domanialité publique qui sera financé à 100% par la Commune en tant que collectivité publique, et un autre sous domanialité privée, financé par les promoteurs privés jusqu'à concurrence de CHF 150.-/m2. Les aménagements extérieurs de ce quartier avaient fait partie d'un concours d'architectes-paysagistes, remporté par le bureau In Situ et l'objectif de la présente délibération est de financer les études d'aménagement de la plaque urbaine mais également d'autres espaces. Elle propose de renvoyer cette délibération en commission pour plus de détails.

Le Président précise que le Bureau préconise de renvoyer cette délibération en commission Infrastructure & environnement ainsi qu'en commission Finances.

Mme Saas souhaite que cette délibération soit également renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commissions Infrastructure & environnement, Finances et Aménagement et nouveaux quartiers au vote du Conseil municipal

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 88-2022 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 89-2022 P : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 89-2022 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la crèche Le Serpentin a été construite entre 2001 et 2003. Des travaux ont ensuite été réalisés pour améliorer l'acoustique et des clôtures ont été aménagées et une délibération a été votée pour l'entretien des façades en bois. Le projet actuel concerne d'une part une demande assez ancienne pour l'aménagement d'un bureau supplémentaire pour l'administration de la crèche, ainsi qu'un local à poussettes, et d'autre part l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ensemble de la toiture. Il s'agit de 240 panneaux photovoltaïques qui permettront une autoconsommation pour 26% de la production, le surplus étant réinjecté dans le réseau. La production de ces panneaux représente environ la consommation de 35 ménages sur 1 an. En parallèle, la toiture de 350 m² sera refaite, afin de retenir d'une part les eaux pluviales pour éviter de surcharger les différents réseaux et d'améliorer l'efficacité thermique de la toiture pour limiter la surchauffe pendant la période estivale. Compte tenu de la hausse des coûts du gaz, la chaudière sera remplacée par une chaudière qui fonctionnera avec les panneaux photovoltaïques. Comme cette crèche est très exposée au soleil, le parc sera arborisé pour apporter davantage de fraîcheur en été, ainsi qu'une partie de la Butte, sur le chemin qui descend jusqu'au bâtiment de la voirie. Sur les CHF 1'300'000 de la délibération, environ CHF 970'000 concernent les panneaux photovoltaïques, CHF 104'000 les honoraires. Une hausse des prix liés à l'inflation et prise en compte, notamment pour ce qui est des matériaux (CHF 180'000).

Le Président précise que le Bureau préconise de renvoyer cette délibération en commission Infrastructure & environnement ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 89-2022 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

- a) **M 27-2022 R : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette motion (annexe 8) le 27 septembre 2022. Elle a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 14 novembre un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'amendement proposé et Finances, qui a émis dans sa séance du 10 novembre un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'amendement proposé. Ces amendements consistent en la modification du titre de la motion, qui devient : « *Pour faire évoluer le règlement LC 33 961 pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie* ».

Ces amendements sont acceptés à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 27-2022 R, ainsi amendée, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

- b) **M 29-2022 R : Coup de pouce aux familles et aux aîné-e-s (favoriser la mobilité en transports publics)**

M. Tinguely annonce que cette motion a été retirée au profit de la nouvelle motion M 30-2022.

- c) **M 30-2022 P : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport**

M. Tinguely procède à la lecture de la motion (annexe 9).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Tinguely donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** propose de renvoyer cette motion en commission Finances, ainsi qu'en commissions Sociale et enfance et Environnement et infrastructures.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 30-2022 P en commissions Finances, Sociale et enfance et Environnement et infrastructures par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

8.1 Travaux chez Patek Philippe

M. Reversy souhaite savoir ce qu'il en est des travaux chez Patek Philippe en haut de la route du Vélodrome. Il constate que les travaux ont débuté il y a plusieurs mois et sont toujours en cours. Il demande s'il est possible de savoir ce qu'ils font et quelle est la durée prévue de ces travaux.

M. Rodriguez répond qu'ils sont en train de réaliser le parking.

8.2 Construction de la crèche Le Serpentin

M. Haas demande en quelle année la crèche Le Serpentin a été construite. L'ayant lui-même fréquentée en 1999, il doute qu'elle ait été construite en 2001 comme l'a avancé M. Rodriguez.

M. Magnin répond qu'elle a bien été construite en 2001 en remplacement de l'ancien bâtiment.

9. DIVERS

9.1 Informations aux Conseillers municipaux

M. Reversy constate que nous débattons et votons dans cet hémicycle de sujets discutés en commission, mais que l'ensemble des Conseillers municipaux n'a pas toujours les informations et les arguments donnés par les commissaires au moment du vote en plénière. Le budget de ce

soir en est un exemple édifiant. Une des raisons est que les PV des commissions ne sont pas transmis avant le vote au Conseil municipal. Selon le règlement, ils doivent parvenir au rapporteur dans les 5 jours ouvrables et ce n'est pas toujours le cas. Une autre source d'information pour la prise de position des Conseillers municipaux sont les rapports de commission. Or, selon l'article du règlement du Conseil municipal, les rapports ne doivent que « *énoncer les préavis émis par la commission et les objets importants traités* ». Ainsi, les Conseillers municipaux votent des objets sans avoir pu lire l'ensemble des discussions et des arguments donnés. Ce soir, nous avons voté le budget de près de CHF 100 millions sans avoir reçu 4 des PV de commissions qui ont traité le budget. Il souhaite que le Conseil municipal mène une réflexion sur les articles 85 et 86 du règlement du Conseil municipal et décide que les rapports des commissions doivent inclure davantage d'informations sur les débats et les arguments donnés.

9.2 Court-métrage sur le harcèlement

Mme Soulier a déposé sur les places de travail de chacun une invitation à un court-métrage qu'elle a réalisé sur le harcèlement et qui sera projeté en présence de professionnels de la santé et des présidents de l'association de lutte contre le harcèlement et de différentes associations de parents d'élèves.

9.3 La julienne

M. Reversy signale que le programme des activités de La julienne est magnifique. Mais de nombreux événements sont prévus le mercredi, bien plus que le week-end, ce qu'il regrette par rapport aux parents qui sont séparés et qui ont la garde de leurs enfants un week-end sur deux. De ce fait, ils ne peuvent pas toujours avoir accès aux activités du mercredi.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h30 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

1. Une habitante du Pré-du-Camp demande si la commune envisage d'installer des compteurs individuels dans les appartements, et si ce n'est pas le cas, pourquoi. Il lui semble logique de payer uniquement pour ce qu'elle consomme et non pas pour ce que tout le monde consomme. Pour aller vers une prise de conscience et plus de responsabilisation de chacun, cela lui paraît être un pas à franchir, d'autant plus quand elle entend que les finances sont saines à Plan-les-Ouates.

Le Président la remercie pour cette question pertinente.

M. Rodriguez répond que cette question a déjà été étudiée par la Commune et discutée avec le Canton. Il se renseignera davantage auprès des services et reviendra auprès d'elle avec une réponse complète.

Fin de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 21h30 et invite tout le monde à se retrouver au Break Point pour la soirée fondue.

Le Secrétaire

Laurent SEYDOUX

Le Président

Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

Annexe a : Finances des 3 et 10 novembre

Annexe b : Environnement et infrastructures du 14 novembre

Annexe c : Finances du 13 octobre

Annexe 1

D 80-2022 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil

Annexe 2

D 81-2022 R : Taxe professionnelle communale en 2023

Annexe 3

D 82-2022 R : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023

Annexe 4

D 86-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5

87-2022 P : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Annexe 6

D 88-2022 P : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates

Annexe 7

D 89-2022 P : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Annexe 8

M 27-2022 R : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie

Annexe 9

M 30-2022 P : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 15 novembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES BUDGET

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 13 octobre – 18h00

1. Examen du projet de Budget 2023 (Délibérations : D 80-2022 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023 – D 81-2022 : Taxe professionnelle communale en 2023 – D 83-2022 : Budget de fonctionnement 2023

a. Examen de la rubrique « Finances et impôts » (rubrique 9)

Les documents sont présentés et il est rappelé notamment que 2021 était une année exceptionnelle, qu'il est difficile de faire une prévision des revenus des personnes morales compte tenu des risques énergétiques, que les charges communales augmentent entre autres à cause de la péréquation et des charges transférées du canton au communes.

La présentation du tableau de la taxe professionnelle démontre qu'un dégrèvement de cette taxe profiterait aux huit plus gros contribuables représentant 77% du revenu. Ce dégrèvement ne toucherait donc pas les petites PME.

b. Immeubles du patrimoine financiers (96)

L'augmentation des charges qui sont dues à l'augmentation des frais énergétiques des communs à la charge du propriétaire, mais également des impôts sont évoqués.

c. Examen de la rubrique Conseil municipal (01)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

d. Examen de la rubrique Conseil administratif (01)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

e. Examen du document « Prestation en nature »

Les commissaires n'ont pas de remarques.

f. Examen des amortissements

Les commissaires n'ont pas de remarques.

g. Examen de la fonction Administration (02) -hors communication

Les commissaires n'ont pas de remarques.

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 3 novembre – 19h30

1. Examen du projet de Budget 2023 (Délibérations : D 80-2022 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023 – D 81-2022 : Taxe professionnelle communale en 2023 – D 83-2022 : Budget de fonctionnement 2023

a. Examen des ressources humaines (0220100)

Les ETP des différents services ont été validés en commissions idoines. Le besoin des 3 postes (2 SGA et 1 juriste) et de la restructuration ainsi prévue de l'administration est exposé plus en détails.

2 postes de secrétaires généraux adjoints (SGA) :

L'objectif de cette restructuration est de séparer la réflexion stratégique de l'action opérationnelle, grâce à aux SGA. En effet, la complexité toujours croissante des dossiers nécessite une vision transversale. Ainsi, les chefs de service seraient chargés de l'opérationnel alors que les SGA développeraient la vision stratégique. De plus, la transversalité sera beaucoup plus forte et efficace.

Les rôles seraient répartis selon trois thématiques :

- SG -> SIRH, Service administration générale, Service financier
- SGA1 -> « Société »
- SGA2 -> « Technique » (y.c. sécurité)

Cette organisation apporterait une plus grande autonomisation des administrations. Il est prévu d'accompagner les services jusqu'en août 2023 pour cette restructuration qui se mettrait en place dès septembre 2023 avec les deux nouveaux SGA.

La question de l'échelon hiérarchique supplémentaire est débattue.

Juriste :

Ce poste permettra d'apporter une compétence métier sur la majorité des dossiers (réponses quotidiennes et rapides) et de dégrossir le travail pour les mandats en cas de questions très pointues.

RH :

Un ETP est demandé afin de répondre à l'augmentation du nombre de postes, de stages, etc.

Administration générale :

Une personne supplémentaire pour la communication (communication générale, communication des services, relation presse, dossiers de presse, etc.). Il y a actuellement une personne ainsi que des mandats externes pour les newsletters, et les différents services se débrouillent à l'interne.

Les autres ETP concernent un poste d'archiviste qui est déjà engagé, le renforcement des assistant-e-s administratives, les assistant-e-s de direction ainsi que le secteur informatique.

et remplacement maladie-accident.

b. Charges et revenus des capitaux (9610)

Une présentation des documents « récapitulatif insuffisance financement et emprunt » et « plan d'investissements » est faite.

La question de l'impact de l'augmentation des taux d'intérêts sur les projets d'emprunts est posée.

c. Budgets des commissions :

- Sport (traité le 29.09.2022)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

- Sécurité (traité le 03.10.2022)

Il est mentionné l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers pour laquelle le CA va déposer un amendement au budget.

- Environnement et infrastructures (traité le 10.10.2022)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

- Social et enfance (traité le 12.10.2022)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

- Culture (traité le 17.10.2022)

Les commissaires n'ont pas de remarques.

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 10 novembre – 18h00

1. Examen du projet de Budget 2023 (Délibérations : D 80-2022 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023 – D 81-2022 : Taxe professionnelle communale en 2023 – D 83-2022 : Budget de fonctionnement 2023

1) Amendements techniques, amendements en cours de route du CA et amendements des autres commissions

Les amendements techniques, du CA et des autres commissions sont au nombre de 15. Elles concernent principalement l'indexation des salaires à hauteur de 2,73% ainsi que la fiscalité. Les détails sont sur le tableau des amendements. Ces amendements amènent une diminution totale des charges de 54'971 F ainsi qu'une diminution des revenus de 61'129 F pour un excédent de revenu de 660'403 F.

La Commission préavise favorable l'ensemble de ces amendements à l'unanimité (9 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTIONS)

2) Autres amendements de la commission

a. *Suppression de la ligne budgétaire pour le juriste*

La Commission préavise négativement l'amendement par 2 OUI, 7 NON et 0 ABSTENTIONS

b. *Suppression de la ligne budgétaire deux postes de SGA*

La Commission préavise négativement l'amendement par 3 OUI, 4 NON et 2 ABSTENTIONS

c. *Suppression de la ligne budgétaire d'un second poste pour la Communication*

La Commission préavise négativement l'amendement par 2 OUI, 4 NON et 3 ABSTENTIONS

d. *Baisse du centime additionnel*

L'amendement demande de baisser le centime additionnel de 2 points, soit à 34 centimes.

La Commission préavise négativement l'amendement par 2 OUI, 7 NON et 0 ABSTENTIONS

e. *Hausse du centime additionnel*

L'amendement demande d'augmenter le centime additionnel de 2 points, soit à 38, afin d'anticiper des investissements écologiques futurs.

La Commission préavise négativement l'amendement par 1 OUI, 6 NON et 2 ABSTENTIONS

3) Vote du préavis du budget amendé

D 80-2022 avec amendement

La Commission préavise favorablement la D 80-2022 sous réserve des amendements par 6 OUI, 0 NON et 3 ABSTENTIONS

D 81-2022 sans amendement

La Commission préavise favorablement la D 81-2022 sans amendement à l'unanimité.

D 82-2022 avec les amendements

La Commission préavise favorablement la D 82-2022 sous réserve des amendements par 6 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTIONS

2. Motion M 27-2022 : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.

Une présentation est faite. La question de la différence entre l'incitation pour le passage du thermique au renouvelable et la subvention pour le renouvellement est posée. Les commissaires insistent pour que

le futur règlement tienne compte qu'en cas de renouvellement, le soutien financier ne soit accordé qu'aux propriétaires n'ayant pas obtenu de subvention ou incitation lors de l'installation première.

Une proposition d'amendement de la motion est déposée afin de modifier le titre par :

« Pour faire évoluer le règlement LC 33 961 pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie »

La Commission préavise favorablement l'amendement, à l'unanimité.

La Commission préavise favorablement la motion amendée, à l'unanimité.

3. Motion M29-2022 : Coup de pouce aux familles et aux aîné-e-s (favoriser la mobilité en transports publics).

Une présentation avec des calculs statistiques montrant qu'avec cette motion, il faudrait 300'000 F de plus que ce qui est budgété pour 2023 est faite.

Après de nombreuses discussions sur les catégories de la population (enfants, adultes, seniors, AI) et du montant alloué, la commission propose de retirer la motion et de la retravailler.

La motion sera retirée au CM par les motionnaires. La commission ne se préavise donc pas.

Christophe REVERSY, rapporteur

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 15 novembre 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 14 novembre 2022 à 20h00

1. Projet de délibération D 84-2022 relatif au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Monsieur Mario Rodriguez, Conseiller administratif en charge du dossier, présente les principaux enjeux de ce crédit :

- Répondre aux doléances reçues par les autorités communales et les services communaux relatives aux charges de trafic sur le réseau de quartier,
- Gérer le trafic sur les réseaux primaires et secondaire et éviter la percolation du trafic de transit ou inter-quartiers.

Le déroulement de l'étude prendrait en compte l'identification du transit, avec comptage des véhicules, la concertation avec la population avec des ateliers pour les mesures d'aménagement. Le rapport final est planifié pour février 2024.

Le périmètre de l'étude comprendrait l'ensemble du territoire communal. A la demande d'un commissaire, la route d'Annecy sera prise en compte.

Le crédit est préavisé favorablement à l'unanimité.

2. Motion M 27-2022 – Pour soutenir les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergies.

Monsieur Mario Rodriguez, Conseiller administratif en charge du dossier, rapporte les discussions de la commission des finances qui a préavisé favorablement cette motion à l'unanimité après avoir adopté un amendement dans le libellé de la motion.

Après une discussion riche et constructive, la commission adopte également un amendement au libellé, à l'unanimité, en supprimant « en particulier les personnes privées ». Le libellé soumis au vote est :

« Pour faire évoluer le règlement LC 33 961 pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie »

La motion amendée est préavisée favorablement à l'unanimité avec l'amendement susmentionné.

3. Motion M 29-2022 Coup de pouce aux familles et aux aîné-e-s (favoriser la mobilité en transport publics)

La motion sera retirée au Conseil municipal par les motionnaires. La commission ne la préavise donc pas.

4. Communications du CA

Monsieur Mario Rodriguez, Conseiller administratif, fait le point sur divers dossiers en cours, dont les deux suivants :

A propos des travaux de la distillerie de Saconnex-d'Arve.

Les travaux commenceront en janvier pour se finir en octobre 2023. Il n'y aura pas d'activité sur le site de mi-mars à fin mai 2023. Ensuite la brasserie pourra reprendre possession des locaux début juin et la distillerie en septembre 2023.

A propos des travaux réalisée sur le bâtiment Chemin de Vers 1

Ces travaux sont terminés. Malheureusement, il n'y a plus de disponible pour effectuer des travaux souhaités par les commissaires, à savoir : la végétalisation des murs, la pose d'une marquise à l'entrée et la création d'un abri à vélo.

La commission préavise favorablement au dépôt d'un crédit d'investissement de CHF 90'000. -- environ pour financer ces travaux.

Le rapporteur
Denis THORIMBERT
14 novembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 18 octobre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 13 octobre – 18h00

1. Délibération D 77-2022 : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire présente le projet, les enjeux, les travaux à prévoir, l'objectif de cette rénovation et le calendrier prévu. Le crédit permettra de faire un appel d'offres à un groupe de mandataires pour une étude préliminaire qui permettra de rédiger le cahier des charges pour un appel d'offre afin de mandater un planificateur chargé de finaliser l'avant-projet, le projet et suivre les travaux.

Les commissaires n'ont pas de questions ou de remarques.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 78-2022 : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

Monsieur le Maire fait une présentation. La question du lien entre l'éclairage public et la sécurité est posée par un commissaire.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Délibération D 79-2022 : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Monsieur le Maire présente le projet. Il précise que le montant réel à la charge de la commune sera à hauteur de 6,197 millions F après remboursement par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), par le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) et les promoteurs.

Le remboursement se fera sur facture à la fin des travaux et intégrera donc une possible inflation. L'augmentation de la TVA qui aura lieu dès le 1^{er} janvier 2024 n'a pas été prise en compte dans la délibération présentée, mais elle représente 78'000 F et sera pris sur le divers et imprévu au vu du montant.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. Délibération D 83-2022 : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Monsieur le Maire explique les modalités du fonds. Toutes les communes participent à un fonds commun via une délibération, fonds qui permet ensuite de financer des équipements pour les communes sujettes à un développement urbain (écoles, espaces publics, etc.) sur le terrain de la commune en sus de recevoir un montant forfaitaire pour chaque logement réalisé sur le territoire hors zone 5. Plan-les-Ouates a pu bénéficier de ce fonds aux Sciens et en profitera à nouveau lors des travaux aux Cherpines.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

Christophe REVERSY, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 80A-2022**
 Séance du 15 novembre 2022

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2023

Vu le projet de budget 2023,
 vu le préavis de la commission Finances,
 sur proposition du Conseil administratif,
 conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à 299 110 F au total pour l'année 2023 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 397 110 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **120 000 F** pour l'année 2023 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 129 115 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 15.11.2022 - #128784



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 81-2022**
Séance du 15 novembre 2022

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2023

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à **30 F.**

SF/PL – 15.11.2022 – #128783



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 82A-2022**
 Séance du 15 novembre 2022

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023

Vu le budget administratif pour l'année 2023, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 105 713 296 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 93 647 596 F aux charges
- et de 106 529 099 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 94 463 399 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 815 803 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +815 803 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2023 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 34 314 700 F aux dépenses
- et de 1 518 500 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 32 796 200 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 10 045 445 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 229 642 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 815 803 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 10 045 445 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 22 750 755 F,

vu le préavis de la commission Finances,
 conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par 14 oui et 8 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant :
 - de 105 713 296 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 93 647 596 F aux charges
 - et de 106 529 099 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 94 463 399 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 815 803 F,

L'excédent de revenus présumé de 815 803 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +815 803 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2023.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2023.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 61 800 F au fonds de décoration
 - 92 700 F au fonds d'aides individuelles
 - 61 800 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de 22 750 755 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 15.11.2022 – #129605



Législature 2020-2025
Délibération **D 86-2022 P**
Séance du 15 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA
142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers
à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'agglomération N°4 du Grand-Genève et notamment la fiche 40-14 relative à la réalisation de la passerelle des Sciers ;

vu le Plan Directeur Communal en vigueur et notamment l'image directrice des cheminements pour piétons, celle des itinéraires pour vélos et la fiche de mesures N°18 ;

vu le nouveau Plan Directeur Communal en cours d'approbation et notamment les fiches M2, S6 et U1 ;

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment sa fiche de mesure N°01;

Vu le Plan Directeur de Quartier « La Chapelle-Les Sciers » N° 29298D-529-543, adopté par le Conseil d'Etat le 27 juin 2007 ;

vu le Plan Localisé de Quartier en force « Les Sciers » N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 ;

vu le Plan Localisé de Quartier en force « La Milice » N° 28'790, adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999 ;

vu la nécessité de connecter le quartier des Sciers au reste de la commune par des aménagements de mobilité douce ;

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en mai 2022 pour choisir un AMO, organisateur du concours et l'adjudication au bureau Techdata pour un montant de 68'160 F TTC,

vu l'estimation du montant de la procédure globale du concours par le bureau Techdata,

vu l'exposé des motifs EM 86-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De lancer un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciens et le centre de la Commune via le quartier de la Milice,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, destiné à couvrir les dépenses d'organisation du concours.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 390 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où ce concours ne serait pas suivi d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/ED/bg#128'068– SF/PL – Novembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 87-2022 P**
Séance du 15 novembre 2022.

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Localisé de Quartier (PLQ) Les Sciers voté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu le Plan d'Aménagement Paysager (PAP) et son concept général dessiné par le bureau La Touche Verte en 2015-2016,

vu la délibération D 61-2016, votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016, qui a permis l'organisation du concours de paysagiste et la désignation du bureau In Situ comme lauréat en mars 2017,

vu la délibération D 179-2019, votée le 12 novembre 2019, relative à la réalisation de la coulée verte (étape 1) ainsi que plusieurs aménagements paysagers du quartier des Sciers, dont le bassin de rétention des eaux pluviales,

vu les plaintes des habitants en lien avec les risques de chute et les accidents survenus lors de l'hiver 2021-22 sur le cheminement existant dont la pente est d'environ 16% et la nécessité de le modifier pour dissuader les cyclistes de l'emprunter, même si l'accès leur est interdit par signalisation officielle,

vu le projet mené à la demande de la Commune par le bureau d'architectes-paysagistes In Situ pour la réalisation d'une rampe douce en lacets plus adaptée à la topographie existante et son devis général,

vu l'autorisation de construire complémentaire à la DD 112'162 déposée à l'OAC le 14 septembre 2022 en vue de la réalisation dudit projet,

vu l'exposé des motifs EM 87-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

5. De réaliser les travaux en vue de la modification du cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte à Plan-les-Ouates.
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, y compris les études, destiné à la modification du cheminement existant et la réalisation de la rampe en lacets entre le quartier des Sciers et le bassin de rétention,
7. De prendre acte qu'une subvention de 107 625 F sera demandée au Fond intercommunal d'Equipeement.
8. De comptabiliser les dépenses de 390 000F et les recettes estimées de 107 625 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
9. D'amortir la dépense nette de 282 375 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/LP/phz/bg#129'750 - SF/PL - Novembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 88-2022 P**
Séance du 15 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 70 000 F pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les autorisations de construire du quartier,

vu la réalisation du concours paysagiste début 2017 et la décision du jury du 31 mars 2017 retenant le bureau de paysagistes In Situ,

vu la signature le 16 juin 2022 de l'acte d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative d'habitations La Bistoquette,

vu l'autorisation de construire DD 114'020, délivrée le 23 juin 2022, portant sur la réalisation des immeubles B, C et D de ladite coopérative,

vu la modification des aménagements paysagers sur le périmètre des immeubles B, C et D au regard des évolutions des aménagements du quartier et du projet de la coopérative d'habitation La Bistoquette,

vu la convention de mutualisation des frais de réalisation du quartier entre les différents propriétaires et promoteurs du quartier des Sciers, signée le 1^{er} novembre 2018, qui indique notamment la prise en charge de la plaque urbaine par la Commune sur son futur domaine public et la prise en charge des montants dépassant les 150.-/m2 sur la partie de la plaque urbaine sous domaine privé,

vu la proposition de contrat du bureau In Situ datant de mars 2022 et comprenant la répartition du coût des études d'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics de la seconde étape de réalisation des Sciers, ainsi que la répartition des coûts entre la coopérative de La Bistoquette et la Commune,

vu l'exposé des motifs EM 88-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

10. D'accepter le crédit d'engagement pour les études d'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciers.
11. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 70 000 F destiné à couvrir les coûts de ces études.
12. De comptabiliser la dépense brute prévue de 70 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
13. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où ces études ne seraient pas suivies d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/YG/bg#129'592 - SF/PL – Novembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 89-2022 P**

Séance du 15 novembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 11-1999 et D 50-2001 votées respectivement en décembre 1999 et juin 2001 pour un total de 7 386 000 F relatives aux études et à la construction du Centre de la petite enfance (étapes 1 et 2) situé en bas de la Butte à Plan-les-Ouates,

vu les crédits d'engagements D 103A-2006 voté en avril 2006 et D 121-2015 voté en avril 2015 pour améliorer le confort d'usage des locaux et entretenir les façades,

vu les demandes de la direction de la crèche Le Serpentin pour apporter des améliorations fonctionnelles au bâtiment par l'ajout d'un bureau administratif et d'un local poussettes,

vu la motion M 03-2012 pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants,

vu le besoin exprimé par les usagers de la crèche, personnel et enfants, de créer des zones ombragées aux abords du bâtiment afin d'exercer une activité normale à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré l'addition de périodes caniculaires,

vu les estimations des coûts sur base de devis général effectués par nos mandataires architecte et paysagiste au mois de septembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 89-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 300 000 F, y compris les études, destiné à la réalisation des améliorations fonctionnelles et énergétiques de la crèche Le Serpentin, dont à déduire les recettes estimées :

- . Participation de 32 590 F de la confédération
- a. Participation de 10 800 F d'entreprise publique

3. De comptabiliser les dépenses de 1 300 000 F et les recettes estimées de 163 390 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 1 256 610 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA / LP/bg#130'580 – SF/PL – Novembre 2022

Motion

Pour faire évoluer le règlement LC 33 961 pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini en 2013 déjà des objectifs clairs, concrets et ambitieux dans le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 961 du 14 février 2013- version du 27 août 2022),
- que les coûts des installations et les travaux inclus dans ce règlement ont considérablement augmenté dans certains cas et que, par conséquent, la charge financière est plus importante pour les personnes désireuses de franchir le pas,
- que certaines installations faites il y a 10 à 20 ans doivent être remplacées,
- que la commune de Plan-les-Ouates possède son **Agenda 21**,
- que le rapport GIEC 2022 ¹ est alarmiste et demande d'agir maintenant pour préserver notre avenir, qu'il y a urgence à agir face aux risques croissants et que l'avenir n'est viable qu'en préservant et consolidant la nature,
- que l'État de Genève a adopté un plan directeur de l'énergie 2020-2030 ² demandant notamment de diminuer les besoins de chaleur et de froid, de généraliser une utilisation efficace et rationnelle de l'électricité.

Sur proposition du groupe PDC-Le Centre de Plan-les-Ouates

¹ <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/resources/press/press-release-french/PLAN>

² <https://www.ge.ch/document/plan-directeur-energie-2020-2030>

Le Conseil municipal

DEMANDE

au Conseil administratif

par 21 oui (unanimité)

- De réaliser une étude pour mettre à jour et développer le règlement précité dans les critères d'attribution et les montants accordés, voire ajouter d'autres aides.
- D'inclure dans cette étude des subventions pour le renouvellement d'installations qui répondaient déjà à un but de développement durable, qui arrivent en bout de course et qui peuvent ou doivent être remplacées par des équipements plus performants, travaux qui sont actuellement exclus de l'aide selon l'article 7, lettre b.

Pour le groupe PDC-Le Centre de Plan-les-Ouates : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann.

Exposé des motifs

L'urgence climatique rend aujourd'hui nécessaire la prise d'actions immédiates et notamment sur le plan communal, pour économiser l'énergie et augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables.

Les prévisions pessimistes, mais réalistes, sur l'avenir de la vie sur la terre, sont devenues réalité. L'urgence climatique nous contraint (heureusement ou malheureusement) à réagir, avec les incidences financières importantes pour des actions efficaces.

Certains bénéficiaires qui, potentiellement, pourraient bénéficier d'une aide financière, hésitent car les investissements peuvent s'élever à plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de francs. Cela d'autant plus que le coût des matières premières et des installations ne cesse de croître en raison notamment des circonstances économiques actuelles et des efficacités plus importantes. Il serait dommage, à notre avis, que des projets soient abandonnés en raison d'un plan financier difficile à tenir faute d'une trésorerie suffisante.

Les collectivités publiques, canton et communes, soutiennent des projets par des aides financières depuis plusieurs années. Cependant, c'est le moment d'entamer des réflexions et prendre des décisions pour renforcer et développer ces soutiens. Nous pensons qu'il est notamment nécessaire d'adapter les montants accordés au coût de la vie et aux coûts des installations.

Dans le cadre de la révision du règlement, nous proposons que soit également incluse une réflexion sur le remplacement des installations qui utilisent déjà des énergies renouvelables. A titre d'exemple, le remplacement d'une pompe à chaleur n'est pas un motif d'aide, car l'article 6, lettre c, définit que l'aide de la commune dépend de la subvention du canton de Genève qui exclut une aide pour un remplacement d'une pompe à chaleur, car il faut que l'installation remplace une installation avec une énergie fossile. Nous pensons qu'il faut aussi donner un signe positif à ceux qui ont investi il y a 20 ou 30 ans et qui doivent remplacer leur installation, car obsolète ou que les pièces sont introuvables sur le marché. Récompensons aussi les précurseurs. Aujourd'hui, il faut investir environ 40'000 francs pour une pompe à chaleur alors qu'il y a 20 ans, c'était plutôt 25'000.- francs

Nous proposons aussi de modifier l'article 5 du règlement. En effet, le Conseil administratif a un pouvoir discrétionnaire pour déposer un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que l'exécutif de la commune doit avoir l'obligation d'entamer une telle démarche.

La révision du règlement peut prendre un certain temps, c'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif à prévoir une provision ou un crédit d'investissement pour les projets qui seraient déposés en 2023 et qui seraient refusés en raison de l'application du règlement actuellement en vigueur, mais acceptés avec la refonte. Nous estimons que cet acte serait un signe très apprécié par ceux qui sont en phase de réflexion, qui signent des contrats dont l'exécution ne se fera qu'en 2023 en raison des carnets de

commandes pleins des entreprises et de la pénurie, tant des matériaux que du personnel qualifié pour mettre en œuvre ces projets.

Par cette proposition de révision du règlement, nous sommes persuadés que les habitants de Plan-les-Ouates verront un acte concret quoique modeste par rapport aux enjeux mondiaux pour contribuer aux objectifs fixés, tant par notre Canton que la Confédération, ainsi que le rapport GIECC 2022 pour répondre à l'urgence climatique.

PROJET DE MOTION

Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport.

Considérant :

- la situation financièrement saine de la commune ;
- l'important excédent aux comptes réalisé par la commune en 2021 ;
- les exercices antérieurs fortement excédentaires également enregistrés ;
- la motion M 28-2009 du PDC « Abonnement UNIRESO TPG à 50% pour les habitant·e·s de PLO âgé·e·s de 15 à 25 ans », malheureusement jamais mise en œuvre par le Conseil administratif de l'époque ;
- la motion M 25-2022 du PDC proposant une allocation de 200.- par habitant·e de la commune, notamment pour apporter un soutien particulier aux familles ;
- la motion M 29-2022 « Coup de pouce aux familles et aux aîné·e·s (favoriser la mobilité en transports publics) » déposée au Conseil municipal le 27 septembre 2022 et qui a été retirée le 15 novembre 2022 en faveur de l'actuelle motion ;
- la volonté d'une majorité du Conseil municipal de faire un geste de redistribution envers les ménages de la commune ;
- la forte inflation subie actuellement par la Suisse, notamment en lien avec la situation géopolitique actuelle ;
- les hausses générales de prix qui impactent négativement le pouvoir d'achat, en particulier celui des familles et des ménages modestes ;
- la baisse lente, mais continue du pouvoir d'achat de la classe moyenne au cours des dernières années ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix des transports publics pour leurs déplacements quotidiens ;
- le fait que les habitudes de mobilité se construisent à l'adolescence, essentiellement avant l'âge de vingt-cinq ans, et restent prégnantes tout au long de la vie ;
- l'engagement de longue date de la ville de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;

Sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par x oui, x non et x abstention

Au Conseil administratif :

- 1) De proposer aux enfants et adolescent·e·s de la commune (de 6 à 24 ans inclus) un abonnement UNIRESO (Junior) annuel au prix subventionné de 100.- par année (*équivalent à 300.- de subvention*).
- 2) De proposer aux aîné·e·s de la commune (dès 64/65 ans) un abonnement UNIRESO (Senior) annuel au prix subventionné de 200.- par année. (*équivalent à 200.- de subvention*).
- 3) De proposer aux adultes de la commune (de 25 à 63/64 ans) un abonnement UNIRESO (Adulte) annuel au prix subventionné de 300.- par année (*équivalent à 200.- de subvention*).
- 4) D'offrir une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO).
- 5) De mettre en vigueur ces mesures dès que possible, et au plus tard le 1^{er} janvier 2023.
- 6) De dresser un bilan régulier de l'application de ces mesures afin de statuer après quatre ans sur la poursuite de ces subventions à la mobilité.

Les conseillères et conseillers qui le souhaitent sont invité·e·s à cosigner cette motion :

Dominique Tinguely, François, Haas, Barthélémy Von Haller, Pierre Torri, Marco Solari, Christophe Reversy, Glenna Baillon, Nathalie Ruegger

Exposé des motifs

Plusieurs études ont démontré que les habitudes de mobilité se prenaient à l'adolescence et se fixaient de manière assez forte avant la vingt-cinquième année. Ainsi est-il important de proposer un accès facilité aux transports publics dès l'adolescence.

C'est déjà une pratique courante : nombre d'enfants et surtout d'adolescent·e·s ont un abonnement UNIRESO, ne serait-ce que pour se rendre sur leur lieu de formation (cycle d'orientation, collège, école de commerce...) ou sur leur lieu de travail et d'apprentissage.

L'abonnement annuel UNIRESO représente une contrainte en moins pour les parents (pas de trajet et d'aller-retour pour ses enfants), tandis que, pour les jeunes, c'est à la fois une source de liberté, d'apprentissage de la vie et un formidable potentiel d'autonomie.

Le prix de l'abonnement annuel peut représenter un frein pour celles et ceux qui ont un autre moyen de transport, un subventionnement augmenté peut inciter un certain nombre de personnes à sauter le pas et à abandonner la voiture au profit des transports publics.

Dans l'immense majorité des cas, les parents doivent financer les abonnements annuels pour les juniors de Plan-les-Ouates. Ceci peut représenter un budget conséquent pour une famille avec deux adultes et plusieurs enfants. Le but de cette motion est de favoriser l'indépendance et l'utilisation des transports publics pour les jeunes et par la même occasion de donner un coup de pouce aux familles, aux travailleurs et aux retraités qui opteraient pour les transports publics pour leurs déplacements quotidiens.

De même, nombre de seniors rencontrent des difficultés avec la conduite nocturne ou par mauvais temps. C'est pourquoi ces personnes se déplacent volontiers en transports publics. Un abonnement annuel aux transports publics devient alors une absolue nécessité et un gage d'indépendance.

Prévision financière pour la commune :

Abo	Nombre	Subv.	Prix	Actuellement	Diff.
ADULTE	878	200	175 600	87 800	
SENIOR	218	200	43 600	21 800	
JUNIOR	800	300	240 000	80 000	
			459 200	189 600	269 600

Soit une augmentation d'environ 270'000 CHF de la subvention actuelle aux abonnements.

Genève étant la onzième ville la plus densément peuplée au monde, elle est bien desservie en transports publics et en infrastructures de proximité. De ce fait, il n'est pas nécessaire de réaliser de longs trajets pour se déplacer. L'utilisation de la marche à pied, en combinaison avec les transports publics, est tout adaptée à la configuration de notre cité.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

DT, Plan-les-Ouates, septembre et novembre 2022.